

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO

24°

ALGER

36°

TAMANRASSET

p. 2

Mardi 25 Juin 2013 - 16 Chaâbane 1434 - N° 308 - Première année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news



MEDELCI EN RUSSIE
Alger et Moscou veulent consolider leur relations privilégiées»

Page 5



LUTTE ANTITERRORISTE AU SAHEL
Réunion à Oran du groupe de travail régional

Page 4

ALGÉRIE-NORVÈGE
Le ministre norvégien de l'Energie en visite en Algérie

Page 24

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, ABDELAZIZ BOUTEFLIKA

LE PREMIER MINISTRE EN VISTE DE TRAVAIL DANS LA WILAYA DE SOUK AHRAS

AU PLUS PRÈS DU CITOYEN

Le Premier ministre, M. Abdelfattah Boudjedra, accompagné d'une importante délégation ministérielle, a entamé hier une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Souk Ahras. Lors de cette visite qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme du président de la République, M. Abdelfattah Boudjedra, le Premier ministre s'enquerra de l'état d'avancement des projets socio-économiques en cours de réalisation à travers cette wilaya et donnera le coup d'envoi de la mise en service de plusieurs autres réalisations.

Page 3

● M. Sellal annonce la tenue d'une tripartite en septembre consacrée à la facilitation des procédures de l'investissement

EN PRÉVISION DU MOIS DE RAMADHAN ET DE LA SAISON ESTIVALE

Sellal réunit demain les walis à Alger



LE DR DELIH CHÉRIF DG DE LA PCH, INVITÉ HIER, DU FORUM DE DK NEWS

CONFÉRENCE SUR :
«L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS PHARMACEUTIQUES POUR L'ANNÉE 2013-2014»

MÉDICAMENTS :
LA CRISE, C'EST FINI !



Pages 6-7

SCIENCE et VIE

PARKINSON

Les médecines douces pour vivre mieux

LE COLONIALISME

HISTOIRE Un système qui engendre et entretient les clivages entre les communautés

Pages 12-13

FOOTBALL

ÉQUIPE NATIONALE
Pourquoi Belfodil ne devrait pas être convoqué par Halilhodzic

Page 24

JUSTICE

ALGER : IL ASSASSINE SON AMIE ENCEINTE

20 ans de réclusion criminelle

Page 10

**MÉTÉO****24° à Alger :** Des orages en soirée

Régions Nord :

- Prédominance d'un temps généralement ensoleillé en cours de journée avec localement tendance orageuse vers les régions de l'intérieur à partir de l'après-midi et en soirée. Les vents seront en général modérés (30/50 km/h) de secteur Est à Nord-Est notamment sur le littoral Ouest et Centre. La mer sera agitée.

36° à Tamanrasset : Chaud et voilé

Régions Sud :

- Temps généralement chaud et partiellement voilé. Les vents seront variables (30/50 km/h) avec soulèvements de sable locaux.

Alger	max	24°	min	18°
Oran	max	27°	min	18°
Annaba	max	25°	min	15°
Béjaïa	max	26°	min	17°
Tamanrasset	max	36°	min	24°

Du 26 au 29 juin au Centre culturel Mustapha-Kateb

Vernissage de l'exposition des artistes Zouani Ahcene et Bouameur Noureddine

L'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger organise, à partir de demain et jusqu'au 29 juin au Centre culturel Mustapha-Kateb (5 rue Didouche Mourad-Alger), le vernissage de l'exposition des deux artistes Zouani Ahcene et Bouameur Noureddine, dont le thème est «Art et poésie».



Le rythme d'inflation annuel en Algérie a atteint 6,9% au mois de mai dernier, poursuivant sa tendance baissière entamée depuis février dernier, a appris hier l'APS auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

En effet, après une hausse exceptionnelle à 8,9% en 2012, le rythme annuel d'inflation a entamé son recul pour atteindre 8,6% en février, 8,1% en mars, et 7,4% en avril et enfin en mai dernier à 6,9%.

Cette baisse s'explique essentiellement par un recul de près de 3% des prix des produits agricoles frais, souligne l'Office. L'indice des prix à la consommation a reculé de 0,7% en mai 2013 pour le deuxième mois consécutif (0,4% en avril), en raison surtout d'une baisse de 1,6% des prix des biens alimentaires, entraînée par un recul de 2,99% des produits agricoles frais par rapport à avril dernier.

En mai dernier, le prix de certains produits agricoles frais a chuté, notamment les légumes frais (-10,7%) dont la tomate (-24,7%), la pomme de terre (-19,2%), la betterave (-15,6%), la salade (-18%) et la courgette (-10,2%).

MÉTÉO**24° à Alger :** Des orages en soirée

Régions Nord :

- Prédominance d'un temps généralement ensoleillé en cours de journée avec localement tendance orageuse vers les régions de l'intérieur à partir de l'après-midi et en soirée. Les vents seront en général modérés (30/50 km/h) de secteur Est à Nord-Est notamment sur le littoral Ouest et Centre. La mer sera agitée.

36° à Tamanrasset : Chaud et voilé

Régions Sud :

- Temps généralement chaud et partiellement voilé. Les vents seront variables (30/50 km/h) avec soulèvements de sable locaux.

Alger	max	24°	min	18°
Oran	max	27°	min	18°
Annaba	max	25°	min	15°
Béjaïa	max	26°	min	17°
Tamanrasset	max	36°	min	24°

LE PR MUSTAPHA KHIATI PRÉSIDENT DE LA FOREM INVITÉ, CE MATIN À 10H, DU FORUM DE DK NEWS

Conférence sur : «La lutte contre la toxicomanie en Algérie»



A l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la drogue, le Pr Mustapha Khiati, président de la Fondation nationale pour la promotion de la santé et du développement de la recherche médicale (Forem), animera ce matin à 10h, au centre de presse de DK News, une conférence sur «La lutte contre la toxicomanie en Algérie».

L'UGCAA

Appelle à assurer la disponibilité des produits alimentaires à des prix abordables durant le Ramadhan

L'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) a appelé, hier, les commerçants à «assurer la disponibilité des produits alimentaires à des prix abordables» en prévision du mois de Ramadhan. L'UGCAA a invité ses adhérents, dans un communiqué, «à œuvrer à réunir les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité et à assurer la disponibilité des produits alimentaires à des prix à la portée de toutes les franges de la société». A cette occasion, l'UGCAA a appelé ses cadres à redynamiser le dialogue et la concertation avec les différents partenaires et à se rapprocher de l'administration et des élus en vue de transmettre les préoccupations des commerçants et artisans en vue du règlement des problèmes que connaît le secteur, d'autant que la conjoncture actuelle nécessite de faire preuve de sagesse au mieux des intérêts du pays».

No comment

SELON L'ONS
Le rythme annuel de l'inflation a poursuivi son recul en Algérie en mai

A A D L

Tebboune
rassure les nouveaux souscripteurs

La réception des nouveaux dossiers pour bientôt

La réception des dossiers des nouveaux souscripteurs pour l'acquisition des logements AADL se fera dès la fin de la saisie informatique des dossiers des bénéficiaires de 2002, a rappelé hier à Souk Ahras, le ministre de l'Habitat Abdelmadjid Tebboune. «Nous attendons de terminer, dans une ou deux semaines, la saisie informatique des dossiers des bénéficiaires de 2002 avant de passer aux nouveaux souscripteurs afin d'éviter la pagaille», a précisé à l'APS M.Tebboune en marge de la visite de travail et d'inspection du Premier ministre Abdelmalek Sellal dans la wilaya de Souk Ahras.

Expliquant que la direction de l'AADL s'attèle à examiner les dossiers de 2002, le ministre a ajouté que le nombre de nouveaux logements qui seront lancés pour la nouvelle souscription n'a pas encore été défini.

**CONCESSION AGRICOLE**

1.000 actes seront distribués prochainement à Ouargla

Mille (1.000) actes de concession agricole seront attribués prochainement au profit des jeunes désirant s'investir dans l'activité agricole à travers les communes de la wilaya de Ouargla, a-t-on appris hier auprès du responsable de la direction locale des services agricoles (DSA).

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la contribution du secteur de l'agriculture dans les actions de l'emploi destinées aux jeunes chômeurs de cette région, a indiqué à l'APS M. Zoubir Ahmed.

Cette action fait partie d'un programme d'octroi à moyen terme de 1.800 actes de concession agricole aux jeunes investisseurs au niveau de la wilaya, dont ceux de la première tranche (1.000 actes) seront distribués à l'occasion des festivités de l'indépendance et de la jeunesse, a précisé M. Zoubir.

Les procédures de signature de cahiers de charges avec les futurs bénéficiaires sont en cours, pour l'élaboration par la suite de ces actes, a-t-il fait savoir.



MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, ABDELAZIZ BOUTEFLIKA**LE PREMIER MINISTRE EN VISTE DE TRAVAIL
DANS LA WILAYA DE SOUK AHRAS****Au plus près du citoyen**

Le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, accompagné d'une importante délégation ministérielle, a effectué hier une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Souk Ahras.



Lors de cette visite qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, le Premier ministre s'est enquis de l'état d'avancement des projets socio-économiques en cours de réalisation à travers cette wilaya et a donné le coup d'envoi de la mise en service de plusieurs autres réalisations.

Le Premier ministre, accompagné des ministres de l'Intérieur et des Collectivités locales, M. Daho Ould Kablia, des Ressources en eau, M. Hocine Necib, de l'Habitat et de l'urbanisme, M. Abdelladjid Tebboune, de l'Energie et des mines, M. Youcef Yousfi, de la Santé, M. Abdelaziz Ziari, des Transports, M. Amar Tou, des Moudjahidine, M. Mohamed-Cherif Abbas, de la Jeunesse et des sports, M. Mohamed Tahmi et de l'Agriculture et du développement rural, Rachid Benaissa, a inspecté de nombreux projets relevant des secteurs de l'enseignement supérieur, de l'habitat, de l'hydraulique, de l'énergie, de la jeunesse et des

sports, des transports, de la santé et l'agriculture.

M. Sellal devait entamer sa tournée de travail au chef-lieu de la wilaya de Souk Ahras par l'inspection du projet d'extension du pôle universitaire de la ville qui comprendra 8.000 nouvelles places pédagogiques et 4.000 lits pour l'hébergement des étudiants, avant de s'enquérir de l'état d'avancement d'un important programme de logements publics locatifs.

L'inspection de projets portant sur la réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable de la ville de Souk Ahras, la construction d'une maison de la Culture et la réalisation d'un complexe hospitalier Mère-Enfant, ont figuré également au programme de la visite de travail du Premier ministre.

Dans la commune de Taoura, située à une vingtaine de km à l'est de Souk Ahras, M. Sellal a présidé une cérémonie de mise en service d'une piscine semi-olympique et d'un institut des sciences agricoles et vétérinaires, avant d'inspecter le

projet de réalisation du barrage d'Ouldjet Mellègue qui profitera aux populations des deux wilayas de Souk Ahras et de Tébessa, aussi bien pour l'eau potable, l'irrigation des terres agricoles, que pour l'approvisionnement des unités industrielles.

Le Premier ministre s'est rendu également dans la commune de Sedrara (50 km à l'ouest de Souk Ahras) où il a visité une exploitation agricole et inspecté le projet de construction d'un poste-source de transformation électrique d'une puissance de 60/30 kilovolts (kV), ainsi que les chantiers de réalisation d'un marché de proximité et de 250/500 logements publics locatifs.

Après la visite d'une exploitation agricole privée, près de Sedrara, spécialisée dans les cultures fourragères et l'élevage bovin, M. Abdelmalek Sellal devait présider dans l'après-midi, une réunion élargie aux représentants de la société civile, au cours de laquelle il devait répondre aux préoccupations des citoyens de la wilaya de Souk Ahras.

**SELLAL RÉUNIT
LES WALIS DEMAIN
À ALGER**

Les préoccupations et le bien-être des citoyens au centre des priorités du gouvernement

K. Ait Hocine

En prévision du mois de Ramadhan et de la saison estivale, le Premier ministre réunira demain les 48 walis du pays pour veiller au bien-être des citoyens. Cette réunion intervient suite aux instructions du président de la République, Abdelaziz Bouteflika de permettre aux Algériens et Algériennes de passer un mois de Ramadhan calme et serein, marqué par la piété et passer aussi un été et des vacances sans trop d'encombre.

Le Premier ministre rappellera à cette occasion aux walis que le citoyen demeure et demeurera la première préoccupation du gouvernement. Un message fort de la part des plus hautes autorités de l'Etat qui tiennent à réunir toutes les conditions pour épargner aux Algériens les aléas du mois de carême et de la saison estivale.

Dès sa désignation au poste de Premier ministre, Sellal s'était engagé à rester à l'écoute des citoyens les plaçant au centre des préoccupations du gouvernement. Dans toutes ses sorties, il a insisté sur le bien-être des Algériens, réaffirmant que l'Etat dispose de moyens humains, matériels et financiers. De ce fait rien ne justifie les contraintes auxquelles sont confrontés les Algériens, a-t-il martelé chaque fois.

Par ses discours et propos, Sellal tient à rassurer les Algériens, assaillis par des discours défaitistes et alarmants. Les nouvelles et informations distillées par certaines parties et relayées par la presse tendent à semer la discorde, la confusion et l'alarmisme voire le chaos parmi les Algériens. En ces temps plutôt difficiles, du fait de la conjoncture générale du pays et de son entourage et environnement immédiats, les Algériens ont besoin d'un discours et de mesures devant les rassurer et les réconforter.

C'est dans cet esprit que la réunion gouvernement-walis est programmée car les citoyens ont besoin, plus que jamais, d'un Etat et d'un pouvoir qui les rassurent et les réconforment. Le Premier ministre a saisi le message.

En ce sens, les walis qui ne connaîtront pas de vacances cet été, seront rappelés une nouvelle fois à rester à l'écoute des citoyens. Lors de cette rencontre, le gouvernement fera le point de situation de plusieurs secteurs avec les walis. Les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir le Ramadhan, la saison estivale, la distribution de logements, l'assainissement de l'environnement et le développement local représentent les axes prioritaires du gouvernement qui s'est fixé comme objectif le bien-être des citoyens.

Tripartite en septembre consacrée à la facilitation des procédures de l'investissement

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a annoncé hier à Souk Ahras la tenue en septembre prochain d'une tripartite, regroupant le gouvernement, les représentants des travailleurs et les responsables des organisations patronales pour étudier les moyens permettant de «faciliter» et «améliorer» les procédures d'investissement.

«En septembre se tiendra une tripartite, ou une tripartite élargie regroupant le gouvernement, les représentants des travailleurs et les responsables des

organisations patronales pour étudier» les moyens susceptibles d'améliorer l'investissement, a déclaré M. Sellal lors d'une rencontre avec des représentants de la société civile de la wilaya de Souk Ahras.

«Beaucoup de procédures seront incluses dans la loi de finances complémentaire 2013, qui sera adoptée prochainement, pour faciliter davantage les procédures pour les investisseurs, surtout pour les investisseurs algériens», a précisé M. Sellal. Il a ajouté que «la seule solution» pour relancer l'investissement

était «la création d'unités productives pour que l'Algérie récupère sa base industrielle». «C'est le but que nous poursuivons et que nous atteindrons bientôt», a-t-il ajouté.

Il a précisé, dans ce sens, qu'une décision avait été prise pour que les banques publiques ouvrent des succursales dans chaque daïra du pays, afin, a-t-il dit, de «faciliter les choses et mettre fin au problème de la bureaucratie».

APS

LUTTE ANTITERRORISTE AU SAHEL

Réunion à Oran du groupe de travail régional

La deuxième réunion du groupe de travail régional sur le renforcement des capacités de lutte antiterroriste au Sahel dans le cadre du Forum global de lutte contre le terrorisme (FGCT) s'est ouverte, hier, à d'Oran. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence des deux co-présidents du Groupe de travail régional, M. Kamel Rezzag-Bara, conseiller à la présidence de la République et Mme Sabine Nolke, représentante du ministre des Affaires étrangères du Canada ainsi que de M. Belkacem Sahli, secrétaire d'Etat chargé de la Communauté nationale à l'étranger. Le FGCT est un mécanisme multilatéral lancé à New York en septembre 2011. Il vise à renforcer l'architecture internationale de lutte contre le terrorisme transnational et à établir une coopération internationale renforcée en mobilisant l'expertise et les ressources nécessaires.

Membre fondateur du Forum qui com-

prend 28 pays et deux organisations internationales (Nations unies et Union européenne), l'Algérie co-préside avec le Canada le groupe de travail régional sur le Sahel.

La première réunion de ce groupe s'est tenue à Alger, en novembre 2011. Elle avait abouti à l'adoption d'un plan d'action qui fera l'objet d'une évaluation et d'une actualisation à l'occasion de cette deuxième rencontre, souligne-t-on.



M. Sahli : «Nécessité d'assécher les sources d'enrichissement illégal et criminel au Sahel»

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères chargé de la Communauté nationale à l'étranger, M. Belkacem Sahli, a mis l'accent, hier, à Oran, sur la nécessité d'assécher les sources d'enrichissement illégal et criminel au Sahel. M. Belkacem Sahli a souligné, lors de l'ouverture de la deuxième réunion du groupe de travail régional sur le renforcement des capacités de lutte antiterroriste au Sahel dans le cadre du Forum global de lutte contre le terrorisme (FGCT), que l'anéantissement du terrorisme et du crime organisé, étroitement liés, constituent une sérieuse menace dans la région,

est impératif et urgent.

Il a ajouté, dans le même contexte, qu'il faut «assécher les sources d'enrichissement illégal et criminel pour permettre à cette réunion un retour aux bases d'une économie créatrice de richesses et d'emplois». Abordant la situation au Mali, le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères chargé de la Communauté nationale à l'étranger a affirmé que les groupes terroristes et ceux du crime transfrontalier qui subissent de grosses pertes dans ce pays, constituent toujours un danger à ne pas sous-estimer, rappelant les opérations terroristes ayant ciblé le site gazier de Tiguentourine et des régions au Niger. M. Belkacem Sahli a estimé la situation actuelle au Mali «rassurante», évoquant l'accord préliminaire sur l'élection présidentielle dans ce pays et les entretiens pour la paix au Mali engagé le 18 juin courant, qui tendent vers l'organisation d'élections et l'ouverture d'un dialogue entre tous les Maliens pour sortir définitivement de la crise.

Le secrétaire d'Etat a souligné également les nombreuses initiatives qui ont démontré par leur justesse une volonté commune de renforcer les capacités des pays du Sahel leur permettant de maîtriser la sécurité dans la région. M. Belkacem Sahli a, dans ce même ordre d'idées, rappelé l'atelier sur l'extrémisme et la violence tenu à Ouagadougou en avril 2013, celui sur le blanchiment

d'argent organisé à Abuja et la réunion technique sur la sécurité des frontières abritée par Niamey en 2012.

Parmi les réalisations, il a cité le mémorandum d'Alger au sujet des enlèvements et des rançons soulignant que ce mémorandum constitue un jalon pour l'oeuvre juridique concrétisée, rappelant la résolution 21-00 du 25 avril dernier du Conseil de sécurité sur la situation au Mali et la Déclaration du «Groupe des 8» rejetant formellement le versement de rançons aux terroristes pour la libération des otages. Oran abrite les travaux de la deuxième réunion du groupe de travail régional sur le renforcement des capacités de lutte antiterroriste au Sahel dans le cadre du Forum global de lutte contre le terrorisme (FGCT), ouverts dans la matinée en présence des deux co-présidents du Groupe de travail régional, M. Kamel Rezzag-Bara, conseiller à la présidence de la République et Mme Sabine Nolke, représentante du ministre des Affaires étrangères du Canada ainsi que de M. Belkacem Sahli, secrétaire d'Etat chargé de la Communauté nationale à l'étranger. Ce mécanisme multilatéral, lancé à New York en septembre 2011, vise à renforcer l'architecture internationale de lutte contre le terrorisme transnational et à établir une coopération internationale renforcée en mobilisant l'expertise et les ressources nécessaires.

LA CO-PRÉSIDENTE DU GROUPE DE TRAVAIL SAHEL DU FORUM GLOBAL DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME, LA CANADIENNE SABINE NOLKE :

L'attaque terroriste contre Tiguentourine «illustre de la manière la plus brutale le défi à relever»

La co-présidente du groupe de travail Sahel du Forum global de lutte contre le terrorisme, la canadienne Sabine Nolke, a déclaré hier à Oran, que l'attaque contre le complexe gazier de Tiguentourine dans le Sud algérien illustre de la manière la plus brutale le défi à relever en matière de lutte contre le terrorisme. Intervenant à l'ouverture de la deuxième réunion de ce groupe de travail co-présidé par l'Algérie et le Canada, Mme Nolke, représente du ministère canadien des Affaires étrangères, a souligné que «ceux qui tentent de viser le complexe gazier de Tiguentourine, dans la wilaya d'Illizi, illustrent de la manière la plus brutale le défi à relever qui est d'une dimension mondiale». La co-présidente du groupe de travail a estimé qu'en ciblant ce complexe, les terroristes ont voulu cibler un symbole du partenariat commercial international. «Ce site attire des experts du monde entier. L'attaque du site de Tiguentourine nous rappelle que le fléau du terrorisme dans le Sahel nous touche tous et que la solution à ce problème, quelle qu'elle soit, nécessitera une coopération internationale», a-t-elle ajouté. Dressant un bilan du travail accompli depuis la première réunion du groupe, tenue en 2011 à Alger, la représentante du gouvernement canadien a indiqué que dans les mois qui ont suivi cette rencontre «un éventail de programmes a été mis en œuvre et ces programmes se poursuivent actuellement». «Ces efforts ont aussi donné l'impulsion nécessaire à une série d'ateliers de formation à l'intention des intervenants de première ligne. Mais beaucoup reste à faire», a-t-elle souligné.

LE PRÉSENTANT SPÉCIAL DE L'UE POUR LE SAHEL, M. MICHEL REVEYRAND DE MENTHON :

«L'expérience algérienne doit servir aux autres pays»

Le représentant spécial de l'Union européenne (UE) pour le Sahel, M. Michel Reveyrand de Menthon, a déclaré, hier, à Oran, que l'expérience algérienne en matière de lutte contre le terrorisme doit servir aux autres pays. «Nous souhaitons que l'Algérie continue à jouer son rôle de puissance régionale. La communauté internationale doit tirer profit des succès et de l'expertise algérienne dans ce domaine», a indiqué le représentant spécial de l'UE, à la presse, en marge des travaux de la 2^e réunion du groupe de travail sur le Sahel du Forum global de lutte contre le terrorisme. «Le terrorisme est l'un des conflits majeurs qu'affronte la communauté internationale», a dit M. Reveyrand de Menthon en ajoutant que «bien qu'affaibli, ce fléau prend actuellement une configuration mouvante, incertaine avec une capacité d'adaptation considérable. Soulignant dans ce cadre l'élargissement géographique de ce problème et ses imbrications difficiles à analyser et à démêler», l'intervenant a également relevé que les groupes terroristes «ont adopté une stratégie d'attaque plus technique, plus ciblée visant

les intérêts économiques nationaux et occidentaux», citant dans ce cadre l'attaque terroriste dont a fait objet le complexe gazier de Tiguentourine, dans la wilaya d'Illizi. «La société civile doit être un acteur-clé dans la lutte contre le terrorisme et les citoyens doivent être convaincus des risques majeurs qu'encountrent leurs pays», dira-t-il.

«Les sociétés civiles doivent être conscientes de ces défis. Toutes les forces sociales, culturelles, intellectuelles, spirituelles, doivent être impliquées dans ce combat pour des valeurs de solidarité, de démocratie, de liberté et de justice», a martelé le représentant de l'UE. Concernant le volet «prévention du terrorisme», M. Reveyrand de Menthon a souligné «la nécessité d'une coopération régionale multiforme et forte» tout en plaident pour «une prise de conscience régionale» et pour «la prise en charge des besoins et problèmes des groupes de population les plus vulnérables». Il est à noter que le groupe de travail sur le Sahel est co-présidé par l'Algérie et le Canada.

Rezzag-Bara:
«La position de l'Algérie est intransigeante et sans concessions vis-à-vis du terrorisme»

La position de l'Algérie est «intransigeante et sans concessions» vis-à-vis du terrorisme et du paiement de rançons, a réaffirmé M. Kamel Rezzag-Bara, conseiller auprès du président de la République, hier à Oran. En marge des travaux de la deuxième réunion du Groupe de travail régional sur le renforcement des capacités de lutte antiterroriste au Sahel, M. Rezzag-Bara a rappelé que le Mémoandum d'Alger comporte, outre le rejet du paiement de rançons aux terroristes, le déni de toute concession politique aux groupes terroristes.

Situant les objectifs de cette réunion, qui se tient à Oran les 24 et 25 juin, il a parlé d'évaluation de la situation dans la région du Sahel à la lumière des nouvelles données, qui révèlent, a-t-il dit, «une sanctuarisation, une africisation et une narcotisation du terrorisme».

M. Rezzag Bara a ajouté, à ce propos, que les participants ont défini un nombre de questions auxquelles ils tenteront de répondre tout au long des deux jours que dure la réunion, «ce qui va leur permettre de mettre en place des plans dans le cadre des programmes de l'Organisation des Nations unies (ONU) de l'Union européenne (UE), de l'Union africaine (UA)». «L'Algérie continuera à aider les pays du Sahel dans le cadre de la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme», a-t-il affirmé.

La réunion du Groupe de travail régional sur le renforcement des capacités de lutte antiterroriste au Sahel, se tient pour la deuxième fois en Algérie, qui co-préside le groupe avec le Canada.

BOURSE D'ALGER**M. Benmouhoub,
nouveau directeur
général de la SGBV**

M. Yazid Benmouhoub est le nouveau directeur général de la Société de gestion de la Bourse des valeurs (SGBV) en remplacement de M. Mustapha Ferfara, a annoncé hier la SGBV.

Le nouveau directeur général de la SGBV, qui a assumé diverses responsabilités, a effectué l'essentiel de son parcours professionnel au sein des structures du ministère des Finances.

En 2012, M. Benmouhoub a rejoint le ministère de la Prospective et des Statistiques en qualité de directeur d'études, précise la SGBV. La nomination d'un nouveau «patron» de la Bourse d'Alger coïncide avec l'annonce de la prochaine entrée en bourse d'entreprises publiques. En fait, une dizaine d'entreprises publiques éligibles à une introduction à la Bourse d'Alger a été identifiée, avait récemment indiqué à l'APS une source proche de la Commission de surveillance des opérations de bourse (Cosob). «Une liste d'une dizaine d'entreprises publiques nous a été remise. Actuellement, nous sommes au stade de l'évaluation technique de ces entreprises pour décider de leur éligibilité à l'introduction à la Bourse d'Alger», a précisé la même source.

Une fois l'étude technique terminée et la liste des entreprises remplissant les conditions requises arrêtée, elle sera proposée à la prochaine réunion du Conseil de participation de l'Etat (CPE) qui statuera sur les entreprises qui seront introduites à la Bourse et à quelle hauteur devrait être ouvert leur capital, a-t-on ajouté.

Auparavant, le ministre des Finances Karim Djoudi avait indiqué qu'une opération d'identification de plusieurs entreprises publiques de taille moyenne éligibles à une introduction en Bourse a été lancée. «Nous avons saisi certains départements ministériels consécutivement à une instruction du Premier ministre en vue d'une identification des entreprises publiques, de taille moyenne, éligibles à une introduction en Bourse», avait-il déclaré en marge d'un séminaire sur les avantages de l'introduction en bourse organisé par la Cosob. En 2012, des amendements ont été introduits sur le règlement général de la Bourse d'Alger dans le but de réorganiser le marché boursier national par la création de trois compartiments, dont un marché principal réservé aux grandes entreprises, un marché dédié aux PME et un troisième marché destiné à la négociation des obligations assimilables du Trésor (OAT).

Les conditions d'admission des PME au marché boursier ont été ainsi «significativement» assouplies. La Bourse d'Alger, dénommée SGBV, a été créée en 1997 avec pour actionnaires les six banques publiques que compte le pays (BDL, BEA, BADR, CPA, BNA et CNEP). Elle regroupe trois titres seulement : El Aurassi, Saidal (publics) et Alliance Assurances (privé) qui sont actuellement cotés, totalisant une capitalisation de 13,3 milliards de DA (quelque 180 millions de dollars) en 2012, soit moins de 0,1% du PIB.

Les députés appellent à limiter à un seul mandat non renouvelable le nombre de mandats que peut exercer le bâtonnier

Dès députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont souligné, hier à Alger, l'impératif de limiter à «un seul mandat non renouvelable» le nombre de mandats que peut exercer le bâtonnier. Les députés intervenant lors du débat du rapport préliminaire relatif au projet de loi portant organisation de la profession d'avocat, ont appelé à permettre à tous les avocats répondant aux conditions d'accès au poste de bâtonnier de se porter candidats. Ils ont également jugé nécessaire une révision des larges prérogatives conférées au bâtonnier, arguant que ce poste était un poste «honorifique» et non politique.

Dans ce contexte, le député Lahcène Laskri, du Front pour la Justice et le développement (FJD) a appelé à «limiter à un seul mandat non renouvelable le nombre de mandats que peut exercer le bâtonnier pour donner la chance aux autres» soulignant par la même la nécessité de revoir les prérogatives du bâtonnier.

Mme Djaouida Tlemçani, du parti du Front de libération nationale (FLN) a indiqué que la «limitation à un seul mandat du nombre des mandats que peut exercer le bâtonnier est en vigueur dans beaucoup de pays» préconisant de rajouter un alinéa à l'article 96 amendé qui stipulerait que «c'est au conseil du bâtonnier et non au bâtonnier qu'échoit la mission de superviser l'opération d'élection du bâtonnier», et ce pour éviter «la succession infinie de mandats», a-t-elle ajouté.

COMMUNICATION :**M. Mohamed Saïd inaugure l'exposition «Mémoire et réalisations» du secteur de la communication**

Le ministre de la Communication, Mohamed Saïd, a procédé hier au Palais des expositions des Pins maritimes (Alger), à l'inauguration de l'exposition «mémoire et les réalisations» du secteur de la communication, dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance nationale.

L'exposition qui s'étendra jusqu'au 6 juillet, évoquera les développements importants enregistrés dans le secteur de la communication dans ses différentes composantes et qui ont accompagné les changements politiques et socio-économiques vécus par l'Algérie depuis 1962. Elle permettra aux différentes franges de la société de découvrir les coulisses du travail des médias publics pour ga-



rantir un service public à la hauteur des attentes du citoyen, et respectant les règles d'éthique. Dans ce contexte, le public pourra s'enquérir des différentes réalisations des entreprises publiques à savoir, l'APS, la Télévision algérienne, la Radio nationale et les entreprises d'impression ainsi que des différents journaux publics, à travers les différentes étapes du développement du secteur depuis 1962 à ce jour, notamment le lancement de la télévision numérique terrestre, l'amélioration et l'élargissement des réseaux de diffusion et de transmission des programmes de la télévision et de la radio, et la création de radios locales ainsi que le développement des réseaux d'imprimeries.

MEDELCI EN RUSSIE**Alger et Moscou veulent consolider leur relations privilégiées»**

La consolidation des «relations privilégiées» entre l'Algérie et la Russie, constitue le principal objectif de la visite de travail qui mènera à compter de cet après-midi, le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci, en Russie, à l'invitation de son homologue russe, Sergueï Lavrov, a-t-on appris de source diplomatique.

Au cours de cette visite, M. Medelci, aura des entretiens avec M. Lavrov, qui porteront notamment sur l'identification des voies et moyens permettant de renforcer les relations politiques, économiques et commerciales, entre les deux pays.

Les entretiens de M. Medelci avec les responsables russes porteront également sur les principales questions internationales dont les derniers développements liés à la question du Sahara occidental, la situation au Sahel, la crise en Syrie et le processus de paix au Moyen-Orient .

Cette visite s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la Déclaration sur le partenariat stratégique, signée entre l'Algérie et la Russie, le 4 avril 2001 à Moscou, pour relancer leurs relations bilatérales ayant connu «une stagnation» durant les années 1990, causée par la situation transitoire que vivait chacun des deux pays.

Cette déclaration a ainsi permis l'instauration de consultations politiques permanentes entre les responsables algériens et russes, à la faveur de rencontres organisées par alternance dans les deux pays, au moins une fois tous les deux ans.

La dernière visite en Algérie du ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, remonte à février 2013. Par ailleurs, plusieurs sommets au niveau des chefs d'Etat ont été tenus ces dernières années en vue d'encourager le développement des relations d'amitié

traditionnelle qui lie les deux pays.

En 2006, un Conseil d'affaires algéro-russe avait été créé pour un rapprochement entre les opérateurs algériens et leurs homologues russes et les inciter à nouer des partenariats mutuellement bénéfiques dans des secteurs hors hydrocarbures.

Le Conseil avait tenu une réunion le 27 mai dernier en Russie ayant regroupé des chefs d'entreprises algériennes et russes activant dans les industries agroalimentaires.

Le montant des échanges commerciaux opérés en 2012 entre les deux pays dépasse 647 milliards de dollars, avec une balance en faveur de la Russie. Cependant, ce volume d'échange «ne reflète pas» le niveau et la qualité des relations diplomatiques historiques entre l'Algérie et la Russie, dont le cinquantenaire anniversaire de leur établissement a été célébré le 23 mars 2013.

L'Algérie et la Russie «déterminées» à développer leurs relations économiques

L'Algérie et la Russie sont «déterminées» à développer leurs relations économiques en nouant un partenariat «mutuellement bénéfique» dans des secteurs comme l'habitat, les travaux publics, l'énergie et les mines, a affirmé hier à Moscou l'ambassadeur d'Algérie en Russie, Smaïl Chergui. «L'Algérie et la Russie sont déterminées à développer leurs relations économiques, dont les axes prioritaires, identifiés à l'occasion de la

6^e Commission mixte algéro-russe tenue en 2013 à Alger, portant notamment sur l'habitat, les travaux publics, l'énergie et les mines et la recherche spatiale», a-t-il déclaré à l'APS en marge de la visite du ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci, à Moscou. M. Chergui a, dans ce sens, indiqué que la coopération algéro-russe dans le domaine des mines connaît une «nouvelle phase», précisant que l'Algérie compte énormément sur le partenariat avec la Russie pour optimiser l'exploitation de ses ressources minières.

Concernant le secteur de l'énergie, l'ambassadeur a relevé que des efforts étaient consentis pour développer davantage les activités de Sonatrach à l'international, notamment dans le cadre d'un partenariat avec des entreprises d'hydrocarbures russes. Affichant la volonté de l'Algérie de développer son potentiel dans l'énergie nucléaire pacifique, il a précisé que des chercheurs algériens de ce secteur bénéficieront cette année d'une formation en Russie. «Nous souhaitons renforcer les connaissances des cadres algériens de l'énergie du nucléaire civil par la formation, en attendant qu'un accord intergouvernemental soit signé dans ce domaine», a-t-il indiqué. Selon ce diplomate, de nombreuses entreprises russes désirent participer aux projets de construction de logements et d'infrastructures de base, contenus dans le programme de développement du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Il a souligné que les activités du Conseil d'affaires algéro-russe, mis en place en 1993, connaissent une «véritable relance», précisant qu'une délégation d'hommes d'affaires algériens s'était rendue récemment à Moscou pour identifier des pistes de partenariat avec leurs homologues russes. M. Chergui a, par ailleurs, fait savoir que la coopération algéro-russe dans le domaine culturel s'est redynamisée grâce à la volonté des deux gouvernements, rappelant, à cet effet, la célébration en 2010 de la semaine algérienne en Russie après une rupture de 22 ans. A une question sur l'objectif de la visite de M. Medelci à Moscou, l'ambassadeur a précisé qu'elle s'inscrivait dans le cadre de la poursuite des consultations politiques instaurées entre les deux pays. Ces consultations sont «excellentes, régulières et touchent à toutes les questions de l'heure», a-t-il relevé.

LE DR DELIH CHÉRIF DG DE LA PCH,

CONFÉRENCE SUR : «L'APPROVISIONNEMENT PRODUITS PHARMACEUTIQUES POUR L'ANNÉE 2013-2014»

Médicaments : la crise, c'est fini !



Photo: Maâjd Natt Kaci

Said Abjaoui

Hier, le directeur général de la PCH était l'invité du Forum du quotidien DK News. Le docteur Delih Chérif, DG de la PCH s'était exprimé sur «l'approvisionnement en produits pharmaceutiques pour l'année 2013-2014».

La PCH est une EPIC. Elle a pour composante la commercialité, mais pas pour objectif de faire des bénéfices. Elle est assujettie à une prestation de service sous 4 entités. L'approvisionnement n'est qu'une entité au sein de la PCH. La règle est de parler de disponibilité. Disponibilité dans les hôpitaux, dans les officines.

1. La disponibilité ne peut pas exister sans financement. Au niveau des hôpitaux, c'est l'Etat qui finance par le biais de la PCH. L'Etat accorde des budgets aux hôpitaux. Par contre, au niveau des officines, il n'est pas nécessaire que l'Etat accorde le financement puisque c'est le malade lui-même qui paie ses médicaments et se les fait rembourser. En ce qui concerne la PCH, celle-ci ne reçoit pas de financements.

La PCH a ses propres ressources, et s'appuie sur les banques. Quels sont les instruments mis en place par l'Etat pour assurer le financement ?

Il y a la production et il y a l'importation.

Il y a des produits que l'Etat protège en interdisant leur importation. C'est-à-dire que leur production est à 100% assurée puisqu'il est interdit de les importer. Il y a dans cette catégorie 251 produits. Dans la réalité, ce n'est pas toujours le cas. Et là, il y a un dilemme. Il y a une partie qui est produite en Algérie, à 30%, à 40% et pas à 100%. Le reste est soumis à l'importation. La production nationale est un marché partagé.

Pour les établissements hospitaliers, c'est l'Etat qui paie et qui garantit l'approvisionnement. Le privé s'approvisionne auprès des officines.

Le marché des officines est ouvert au privé, aux grossistes et détaillants. Une disposition nouvelle dans les attributions de la PCH. Dans le cas d'une pénurie, l'Etat charge la PCH



d'approvisionner.

L'Etat sécurise dans le cas où il y a rupture dans les officines. C'est un cercle, approvisionnement-distribution-financement....

La distribution se fait au niveau des budgets des hôpitaux, qui paient une fois par an et l'approvisionnement concerne tous les centres hospitaliers publics et privés.

La PCH distribue par contrat. Au niveau des budgets, les ressources existent. Une disposition nouvelle, c'est le gré à gré.

La PCH a 4 annexes et chaque annexe prend en charge une douzaine de wilayas.

Pour la distribution au privé, le distributeur national produit et importe en plus, mais plus importateur que producteur. Le seul qui a statut de fabricant

Ce qu'on paie, on le récupère plus tard

est la Saidal. Les autres ont statut de fabricants et importateurs. Ensuite, c'est la

phase recouvrement. Après la levée des financements, on se couvre.

Après les dispositions de gel de la dette de la PCH, il y a octroi d'une ligne de crédit qui constitue des crédits bancaires et les ressources à mettre à disposition de la PCH. Celle-ci se couvre au niveau des banques. Puisque les hôpitaux paient une fois par an, on préleve 50% des budgets des hôpitaux comme recouvrement anticipé.

Quand il y a indisponibilité, on pose des questions. Pas de ressources de financement : problème d'importation ou de distribution ?

Faut-il regarder les prix quand il est estimé que des médicaments pour maladie chronique sont trop chers ? Trop chers par rapport à quoi ? La santé à un coût, mais n'a pas de prix. En Algérie, l'accès à la santé est un acquis. C'est un droit constitutionnel. Le montant engagé est de 70 milliards de dinars. Le cancer

Le droit à la santé, un droit constitutionnel

par exemple est onéreux. Selon les services d'oncologie, leur approvisionnement s'élève à 35 milliards de dinars, soit la disponibilité actuelle. Il y a une différence entre importations en valeur et en volume. En 2009, seulement 8 milliards de dinars, aujourd'hui, 35 milliards de dinars. Quatre fois plus d'argent disponible pour faire baisser la tension.

Dans le cancer du sein par exemple, une molécule coûte excessivement cher ; mais que représente-t-elle en termes de dépense à côté de la désorganisation totale de toute la famille ?

Un autre exemple. Celui du lait médicamenteux. 14000 DA une boîte par mois. Choix à faire. Donner la quantité nécessaire pendant huit ans, cela coûte cher mais sans cette dépense, on recueille en bout de chaîne un handicapé moteur qui reviendra plus cher à la société.

Ce qu'on paie, on le récupère par la suite.

INVITÉ HIER, DU FORUM DE DK NEWS

« La disponibilité des médicaments est effective »

O. Larbi

Le directeur général de la Pharmacie centrale des hôpitaux a développé au Forum de DK News un discours qui s'articule sur les conditions d'une bonne satisfaction de la demande des services hospitaliers et des corps constitués.

Le financement de la facture du médicament s'élève à 30 milliards de dinars pour la PCH.

L'approvisionnement est assuré par la production nationale et les importateurs, mais la PCH est aussi importatrice pour tous les médicaments qui ne sont pas produits par les laboratoires nationaux ou installés sur le territoire national.

Le rôle de la PCH est de distribuer les médicaments en fonction de la demande des services hospitaliers et de recouvrir les dettes contractées par les structures hospitalières. Il est arrivé que les circuits de commandes, de dotation, de paiement gérés par la lenteur des opérations administratives ce qui complique les ressources de la PCH qui ne peut alors plus répondre à la demande...

L'autorisation de conclure des contrats de gré à gré entre la PCH et les structures hospitalières a considérablement amélioré les conditions d'approvisionnement.

M. Delih Chérif insiste pour dire que les commandes de la PCH sont tributaires des contrats avec les fournisseurs, certaines pénuries de médicaments ne sont pas imputables à

la PCH mais à certains opérateurs qui n'ont pas respecté leurs engagements soit de producteurs soit d'importateurs.

Le directeur général de la PCH précise que plus de 250 médicaments produits en Algérie sont interdits à l'importation et leur prix est majoré de 25% pour «encourager la production locale».

«La politique du gouvernement vise à sécuriser la population en assurant la disponibilité de tous les médicaments. L'Algérie ne se pose pas la question du coût des médicaments, y compris les plus chers, mais celui de la santé des citoyens quelle que soit leur position sociale. Il y a quelque temps des parents se sont présentés au ministère de la Santé pour poser la question de la disponibilité d'un lait spécial (le prix d'une boîte est de 14000 dinars à raison de 4 par mois pendant des années, jusqu'au sortir de l'enfance), sans lequel leur enfant deviendrait un personne handicapée à la charge de la société pour plusieurs années, la prise en charge du prix de ce produit permet à l'enfant de grandir en bonne santé et de contribuer à la vie économique et sociale.

Bien sûr des médicaments coûtent 40, 50, 60, 100 millions de centimes, et ils coûteront de plus en plus chers, car les maladies sont de plus en plus lourdes et chroniques. Avant on mourait de tuberculose et de maladies infectieuses de la pauvreté et de la misère mais la politique de santé publique de l'Algérie a éradiqué ces



maladies et prend naturellement en charge les «nouvelles» pathologies en mettant à la disposition des malades les meilleurs médicaments y compris ceux issus de la biotechnologie qui ciblent avec précision l'agent pathogène, sans léser les cellules saines.»

Des questions ont été posées au DG de la PCH qui y a répondu avec franchise et compétence : on a même cru qu'il y avait désormais un pharmacien par service qui suivrait l'administration des médicaments prescrits par le médecin. Ce n'est pas le cas, malheureusement. On se

rait resté au bon vieux système du surveillant...

Des informations utiles ont été données : 70 milliards de dinars est la facture totale des hôpitaux dont 30 milliards pour l'oncologie !

La traçabilité du médicament prescrit est consacrée, tandis que ce que certains spécialistes dénoncent comme des pénuries sont dues à la disparité des protocoles choisis par les prescripteurs et en fonction des matériels dont ils disposent.

Le DG de la PCH, D'Delih Chérif est convaincu que la santé n'a pas de prix.

Sécuriser les approvisionnements

- L'enveloppe du médicament de la PCH estimée à 50 milliards de dinars pour l'année 2012

L'enveloppe du médicament de la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) est estimée à cinquante milliards de dinars pour l'exercice 2012, a indiqué, hier à Alger, le Président directeur général (P-DG) de la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH), le D^r Chérif Delih. «Le coût médicamenteux de la PCH, pour l'année 2012, est estimé à cinquante milliards de dinars, dont la plus grande partie a été consacrée aux produits d'oncologie médicale», a précisé M. Delih, lors d'une conférence-débat, organisée au forum de DK News. Ce budget, consacré à l'approvisionnement en médicaments et consommables médicaux, a permis de satisfaire la demande des hôpitaux et de réduire les pénuries, a-t-il ajouté.

L'approvisionnement en médicaments est l'ensemble des actions financières liées à l'importation, à l'approvisionnement local et à la fabrication locale des médicaments. M. Delih a indiqué, à ce sujet, que l'approvisionnement en médicaments tendait à se normaliser de «manière à satisfaire l'ensemble des commandes des établissements hospitaliers».

Pour ce faire, M. Delih a appelé à la «sécurisation» des approvisionnements par le «renforcement de la production nationale et le respect des engagements des producteurs locaux à fabriquer des deux cents médicaments interdits à l'importation.

Afin de prévenir d'éventuelles pénuries, il a rappelé que «le nouveau code des marchés a largement facilité la tâche aux hôpitaux qui peuvent, dorénavant, faire les démarches de commande de gré à gré et ne plus passer par les appels d'offres». Il a noté, à ce propos, que les lenteurs dans les arrivages des médicaments peuvent être réduites par le lancement des commandes plusieurs mois à l'avance et non pas un mois avant la rupture du stock dans les hôpitaux. Quant à la pénurie en réactifs et consommables médicamenteux qu'ont connue certains hôpitaux ces dernières semaines, M. Delih a affirmé que la PCH fournit les établissements hospitaliers en produits médicaux conventionnels. La PCH distribue les vingt-six classes thérapeutiques conventionnelles, a ajouté M. Delih, précisant que les réactifs propres à certaines marques d'appareillages médicaux ne peuvent pas être fournis aux hôpitaux par la PCH mais par les entreprises d'achat initiales. Par ailleurs, il a appelé les hôpitaux à respecter les délais de recouvrement et à anticiper sur les commandes pour ne pas reproduire les pénuries de médicaments de 2009. S'agissant des technologies de pointe, M. Delih a proposé un partenariat «efficace» avec les firmes étrangères pour le transfert du savoir-faire, afin, a-t-il dit, de synthétiser des molécules innovantes et ne pas dépendre de firmes étrangères.

APS

M^e OUAKTI FATIMA, PHARMACIENNE ET DIRECTRICE TECHNICO-RÈGLEMENTAIRE À LA PCH Un plan «ORSEC» pour la gestion des catastrophes

Rachid Rachedi

L'achat d'un médicament, qui est un produit pas comme les autres, obéit à certaines mesures de précaution et de sécurité lors de son acquisition : acheminement, stockage et distribution mais aussi à une stratégie qui repose sur l'achat des produits qui couvre un large spectre de pathologies possibles. Avec 857 produits répartis en 26 classes thérapeutiques pour une valeur supérieure à 2,5 milliards de dollars, la PCH a la lourde responsabilité d'assurer la disponibilité des médicaments pour l'ensemble des structures hospitalières publiques et privées présentes à l'échelle nationale mais aussi de prévenir toute pénurie. Comme la vie n'a pas de prix et que la PCH est tenue d'assurer une disponibilité en grande quantité des médicaments, «l'officine a pris des dispositions contractuelles avec les fournisseurs qui stipulent que ces derniers sont tenus de rembourser ou remplacer tout produit qui arrive au terme de sa date de péremption à condition qu'ils soient informés 8 mois à l'avance», nous a confié Mme Ouakti Fatima, pharmacienne et directrice technico réglementaire à la PCH.

Concernant les médicaments dont la date de péremption

arrivait à terme, ils sont soit renvoyés au fournisseur un mois avant la date limite (vu que la loi algérienne n'autorise pas la réexportation des produits périmés) soit incinérés une fois ce délai dépassé. Cette mesure a permis de réduire considérablement la facture de l'EPIC, puisque les pertes liées à la destruction des produits périmés est actuellement «inférieure à 0,01% de son budget», a indiqué l'intervenant.

L'abondance des médicaments reste une nécessité pour la prise en charge sanitaire de la population, mais aussi pour prévenir toute situation imprévue où quelque catastrophe, comme ce fut le cas en 2003 lors du tremblement de terre qui a frappé la wilaya de Boumerdès. A ce titre, un plan «ORSEC» qui prévoit la constitution d'un stock de 3 mois (constamment renouvelé) en médicaments d'urgence et autres, a été adopté par le gouvernement pour pallier toute situation, et assurer la disponibilité des médicaments, a fait savoir Mme Ouakti.

Pour ne citer que les solutés de perfusion, l'Algérie dispose d'un stock annuel supérieur à 23 millions d'unités. «On n'est pas loin des normes de l'OMS qui préconise une poche et demie pour chaque habitant» a signalé Mme Ouakti. La constitution d'un stock de sécurité par les autorités sanitaires est une nécessité absolue, qui



permettra au moment opportun, de gérer toute situation ou catastrophe qui survient.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL, M. RACHID BENAÏSSA À M'SILA : « Redoubler d'efforts pour assurer notre sécurité alimentaire »

Dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, M. Rachid Benissa, a effectué hier, une visite de travail dans la wilaya de M'sila. Cette dernière a été retenue, cette année, pour la célébration officielle de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification. Pour le ministre, cette occasion vise à sensibiliser et à informer l'opinion publique sur la désertification, ses causes et ses effets dont les conséquences ont été dramatiques dans plusieurs régions du monde. A cette occasion, le ministre n'a pas omis de rappeler l'importance du barrage vert qui reste un acquis et un succès.

« Il a permis de stopper l'avancée du désert vers le Nord », dira le ministre qui ajoute qu'il nécessite un entretien régulier et beaucoup d'attention « par la régénération des surfaces déboisées, ainsi que par une lutte de tous les instants contre les parasites, en particulier la chenille processionnaire et la dégradation ».

Le ministre de l'Agriculture a également insisté au cours de cette rencontre avec les agriculteurs de la région à l'Ecole hôtelière de Boussâda, sur la sécurité alimentaire, appelant tous les intervenants dans le secteur à « redoubler d'efforts pour assurer notre sécurité alimentaire », dira le ministre en ajoutant qu'il faut utiliser les nouvelles technologies, diversifier les cultures et inciter les jeunes investisseurs à créer des unités de production, de transformation des produits agricoles (viande, lait, légumes et fruits).

Concernant le problème du foncier, M. Benissa a expliqué que la nouvelle loi d'orientation agricole vise essentiellement à régler ce problème qui se pose depuis 1983, date de promulgation de la loi relative à l'accession à la propriété foncière agricole.

« Ce nouveau texte vise les paysans qui travaillent réellement la terre », a-t-il précisé.

Au cours de sa visite sur le terrain, le ministre s'est rendu dans plusieurs sites, tels que Tamsa, El Hamel, M'Cif, El Houamed et Chellel où il a inspecté plusieurs projets agricoles et de lutte contre la désertification et la préservation des dunes.

Mouad B.

ALGÉRIE-TUNISIE:

Les participants à la Conférence algéro-tunisienne des universités ont souligné dimanche à Alger la nécessité de renforcer l'action commune algéro-tunisienne afin de pouvoir ériger « un pôle d'excellence maghrébin » dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Les participants ont proposé dans leurs recommandations la mise en place d'un secrétariat pour la conférence et la création

TISSEMSILT

TAYEB LOUH DANS LA CAPITALE DE L'OUARSENIS

Les bilans de l'Ansej et la Cnac critiqués

De nombreuses insuffisances en matière de création d'entreprises ont été relevées, surtout que la wilaya accuse un important déficit en infrastructures économiques.



Lors d'une rencontre avec les responsables des dispositifs de l'emploi, organisée à la direction de l'emploi de la wilaya de Tissemsilt, en marge d'une visite d'inspection effectuée dimanche dernier par le ministre du Travail, de l'emploi et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh, ce dernier a affiché son insatisfaction quant au bilan présenté par la direction de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes dans la wilaya (Ansej) ainsi que du bilan de la Cnac.

Le ministre a jugé insuffisant le nombre de projets accordés par l'Ansej qui n'a pas dépassé 768 en 2012, et 390 en 2012 par la Cnac, en dépit des potentialités que recèlent cette wilaya et des moyens mobilisés par l'Etat pour la promotion de l'emploi.

Des instructions fermes ont été données par le ministre pour doubler ce chiffre en 2013. Ce qui donnera matière à réfléchir pour les responsables de ces organismes qui auront un grand défi à relever. Au chef-lieu de wilaya, le ministre a inspecté les travaux d'extension du siège de l'agence de la Caisse nationale de retraite (Cnac).

Il a également procédé à la mise en service de sièges de directions de l'emploi, de la Cnac, la Caisse nationale d'assurance sociale (Cnas), où il s'est enquis de la modernisation des locaux et des conditions de travail, et surtout le contrôle médical et a visité les sièges de l'agence de wilaya de l'emploi et de l'inspection du travail. Louh a insisté sur la formation des jeunes dans les métiers répondant aux besoins immédiats des entreprises existantes dans la région et à leur inculquer l'esprit d'entrepreneuriat.

Le chef-lieu de wilaya, le ministre a inspecté les travaux d'extension du siège de l'agence de la Caisse nationale de retraite (Cnac). Il a également procédé à la mise en service de sièges de directions de l'emploi, de la Cnac, la Caisse nationale d'assurance sociale (Cnas), où il s'est enquis de la modernisation des locaux et des conditions de travail, et surtout le contrôle médical et a visité les sièges de l'agence de wilaya de l'emploi et de l'inspection du travail.

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh, lors de sa visite dans la wilaya de Tissemsilt, a révélé à la presse que ses services sont en train de mettre en place un plan de résorption du chômage qui va « réduire encore le taux d'inactivité dans notre pays ».

Le mécanisme consiste en la formation des jeunes aux métiers manuels, la motivation des employeurs, la création d'activités par le moyen des organismes existants comme l'Ansej, l'Angem et la Cnac. A la maison de la culture Moulood Kacem Naït-Belkacem de Tissemsilt, le ministre a visité des expositions de produits de micro-entreprises créées dans le cadre des dispositifs de soutien à l'emploi. M. Louh a, en outre, présidé la cérémonie de signature de conventions entre les secteurs de l'emploi, de la formation et de l'enseignement professionnels et deux entreprises chinoises du bâtiment et travaux publics et l'entreprise nationale de génie civil, en vue de former des porteurs de projets et des bénéficiaires du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle.

Le ministre du Travail, de l'emploi et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh, a insisté, dimanche à Tissemsilt, sur les deux dispositifs ou dans le cadre de ce qui est appelé « instances internes ».

Ould Sidi Amar

Nécessité d'ériger un pôle d'excellence maghrébin dans la recherche scientifique



d'un site Internet pour assurer la continuité de la coopération dans le domaine de la recherche scientifique entre les deux parties. Ils ont également proposé l'organisation en septembre

prochain à Tunis d'une rencontre entre les présidents des centres de recherche scientifique des deux pays.

L'accent a été mis en outre sur les recommandations rela-

tives à l'importance de l'échange de délégations universitaires (enseignants et chercheurs) dans le but de promouvoir la formation en la matière.

Les participants ont par ail-

leurs appelé à la création d'un centre scientifique d'excellence maghrébin pour la prochaine rentrée universitaire afin de bénéficier des compétences scientifiques et généraliser l'enseignement à distance.

À la fin de la rencontre, il a été procédé à la signature de dix accords pour renforcer la coopération scientifique entre les universités des deux pays.

APS

PARLEMENT

Les députés plaident pour un barème fixant les honoraires des avocats

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont proposé, dimanche à Alger, lors d'une séance plénière consacrée à l'examen du projet de loi portant organisation de la profession d'avocat, d'établir un barème fixant les honoraires des avocats.

La proposition d'établir un barème fixant les honoraires des avocats dans le projet de loi portant organisation de la profession d'avocat, formulée par des députés issus de différentes formations politiques, a été motivée par "l'absence d'un barème" fixant les honoraires d'une affaire soumise aux différentes juridictions qu'il s'agisse d'infractions, délits ou crimes.

L'article 22 du projet stipule que "les honoraires sont convenus librement entre le justiciable et l'avocat en fonction du labeur fourni, de la nature et des étapes que connaît l'affaire, de la juridiction saisie et de l'importance des diligences de celui-ci".

Dans ce contexte, le député Mohamed Daoui, du parti El Karama, a souligné la nécessité "de remédier à cette situation dans les prochains amendements du projet de loi, en établissant un barème définitissant les honoraires des avocats, à l'instar des autres professions (médecin et huissier de justice)".

L'établissement d'un barème définissant les honoraires des avocats est une nécessité car il existe ceux qui traînent sur la base d'un pourcentage, profitant de la situation de certains justiciables", a-t-il ajouté.

Dans ce contexte, la députée de l'Alliance Algérienne verte (AAV), Fatima Zahra Bounar, a appelé "à la facturation des honoraires des avocats de manière à les soumettre au contrôle des autorités financières compétentes, en vue d'assainir la profession".

Tahar Habchi, du même groupe parlementaire, a estimé que le projet de loi "consacre l'Etat de droit mais le

véritable enjeu est son application sur le terrain". Le groupe parlementaire de l'AAV a critiqué le projet de loi car "excluant les licenciés des facultés des sciences islamiques du concours national organisé par l'Ecole nationale pour la formation des avocats", a indiqué le député Naâmane Laouar.

Il a ajouté que cette exclusion "est injustifiée étant donné que plusieurs textes de lois sont puisés des préceptes de la Charia".

Le député Dassi Moussaoui, du même groupe parlementaire, a quant à lui critiqué le projet de loi "pour avoir négligé les mesures disciplinaires et le retrait de confiance du bâtonnier en cas d'infractions".

La députée Meriem Draymen, du groupe parlementaire du Front de la Justice et du Développement (FJD), a plaidé pour "la mise en place d'une Cour dans chaque wilaya et la création d'écoles régionales pour la formation des avocats".

Le groupe parlementaire du Rassemblement national démocratique (RND) a salué, à travers l'intervention de son député Abdelkrim Cheniti, le contenu du projet de loi, tout en émettant des réserves concernant l'article 10 du projet de loi qui ne définit pas les honoraires des avocats désignés dans le cadre de l'assistance judiciaire".

L'article 10 stipule que "l'avocat désigné par le bâtonnier ou son délégué dans le cadre de l'assistance judiciaire, conformément aux lois et règlements en vigueur, doit prêter son concours à tout justiciable qui en bénéficie".

Pour sa part, la députée du parti du Front de libération nationale (FLN) Fa-

tiba Aouissat a salué les efforts de la commission juridique en ce qui concerne l'introduction d'importants amendements".

Mme Aouissat a évoqué notamment les deux amendements relatifs à l'annulation de la condition d'âge pour l'exercice de la profession d'avocat et l'élargissement des cas d'incompatibilité avec l'exercice de la profession d'avocat aux professeurs d'universités.

Pour sa part, le groupe parlementaire du Front des forces socialistes (FFS) a appelé, par la voix de son députée Hayet Meziani, au "renforcement de la présence de l'avocat et du justiciable dans toutes les étapes de l'affaire afin de protéger les intérêts des clients".

L'intervenante s'est opposée à l'article 100 du projet de loi, relatif aux conditions d'élection du bâtonnier, car n'étant pas, selon elle, compatible avec les principes de la démocratie et les règles du pluralisme".

L'article 100 du projet de loi stipule que "le bâtonnier est élu pour une durée de trois ans renouvelable une seule fois parmi les membres du conseil de l'Ordre des avocats qui ont été élus au moins deux fois en cette qualité". Les députés du FFS ont appelé par la voix du député Chafaa Bouaïche "à fixer des règles pour les bureaux d'avocat étrangers". Les députés de l'APN ont entamé dimanche l'examen du projet de loi portant organisation de la profession d'avocat lors d'une séance plénière présidée par M. Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de l'APN, en présence du ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Mohamed Charfi.

ALGÉRIE L'APN participe à la session ordinaire de l'APCE

L'Assemblée populaire nationale (APN), représentée par la député Asma Benkada, participera à la troisième partie de la session ordinaire 2013 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) qui se tiendra au siège de l'assemblée à Strasbourg (France).

Plusieurs thèmes seront débattus lors de cette session, notamment la "Situation en Extrême-Orient", "La corruption: une menace à la prééminence du droit", "L'égalité à l'accès aux soins de santé" et "Séparer entre la responsabilité politique et la responsabilité pénale", a indiqué dimanche un communiqué de l'APN.

FORMATION PROFESSIONNELLE Les listes des diplômés du secteur seront publiées au profit des entreprises économiques

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, M. Mohamed Mebareki, a annoncé dimanche à Alger que son département ministériel procédera à la publication des listes des diplômés du secteur au profit des entreprises économiques.

Dans le cadre des politiques suivies pour faciliter l'insertion professionnelle, le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels envisage de publier les listes des diplômés du secteur, notamment à travers les médias, a indiqué M. Mebareki lors d'une conférence de presse.

Il a précisé, à ce propos, que les directeurs de la formation professionnelle à travers les wilayas ont été instruits de recourir à tous les moyens nécessaires pour orienter les diplômés du secteur vers les entreprises économiques au niveau local en fonction de la qualification dans les différentes spécialités et wilayas. M. Mebareki a affirmé, à cet effet, que le nombre des diplômés du secteur pour l'année 2012/2013 était de 170.000.

D'autre part, il a souligné que le secteur a institué une nouvelle nomenclature des spécialités de la formation professionnelle qui répond à l'évolution en cours et aux besoins de l'économie nationale, rappelant que celle-ci est appliquée progressivement depuis janvier dernier.

En vue de garantir une adéquation entre la formation et les besoins du développement et de l'emploi, le secteur, a dit le ministre, a conclu des conventions de partenariat avec les secteurs économiques stratégiques dans le cadre de la politique nationale de la formation professionnelle visant à mettre la formation en rapport avec les entreprises économiques au double plan local et national.

Il a rappelé, par ailleurs, les mesures prises dans le cadre de la convention conclue entre le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels et l'Agence nationale de l'emploi dans le but de faciliter l'insertion des diplômés du secteur dans le monde du travail.

APS

Le ministère de la Formation professionnelle a régularisé 4.600 contractuels



Le ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnels, M. Mohamed Mebareki, a indiqué dimanche à Alger que 4.600 travailleurs contractuels du secteur avaient été régularisés.

Le ministère a pris en charge plusieurs des revendications des travailleurs du secteur dont la régularisation de la situation de 4.600

contractuels qui sont passés au plein temps, a précisé M. Mebareki lors d'une conférence de presse.

Ces résultats ont été obtenus grâce au "dialogue permanent avec les représentants des travailleurs du secteur à travers les réunions périodiques qu'organise le ministère pour la prise en charge des préoccupations soulevées,

a ajouté M. Mebareki.

Il a déclaré dans ce contexte qu'il "croit en le pluralisme syndical et travaille avec les syndicats agréés".

Le ministre a en outre rappelé que la question de l'indemnité de soutien scolaire et de remédiation pédagogique de 15% qui était une des revendications essentielles a été réglée.

Séisme de magnitude 3,7 sur l'échelle de Richter dans la wilaya de Médéa

Une secousse tellurique de magnitude 3,7 sur l'échelle de Richter a été enregistrée dimanche à 18h10 dans la wilaya de Médéa, a indiqué le Centre de recherche en astrophysique, astrophysique et géophysique (Craag) dans un communiqué.

L'épicentre de cette secousse a été localisé à 7 km au sud-est de Tablat, a précisé la même source.

MONTÉNÉGRO 16 Roumains tués et 31 blessés dans un accident d'autocar



Seize Roumains sont morts et 31 autres ont été blessés au Monténégro lorsque l'autocar qui les transportait a versé dimanche dans un ravin, a rapporté dimanche la télévision monténégrine Rtcg, citant la police.

Le ministre monténégrin de l'Intérieur, Rasko Konjevic sur les lieux de l'accident a fait état de 13 morts et une trentaine de blessés.

Le ministre a précisé que l'autocar avait des plaques d'immatriculation de Roumanie et non pas d'Ukraine comme la police l'avait indiqué par erreur. «La vie de sept blessés est menacée», avait dit le ministre à la presse. L'identité des victimes n'a pas été révélée.

INONDATIONS AU CANADA Plusieurs villes évacuées

Les autorités de Medicine Hat, sixième plus grande ville de l'Alberta, dans l'ouest du Canada, ont ordonné l'évacuation des bâtiments situés dans des zones inondables, au lendemain d'inondations qui ont fait au moins trois morts à Calgary, a-t-on indiqué dimanche de source officielle.

Environ 10 000 habitants ont commencé à quitter leurs logements dimanche matin à partir de 10h00 locales (14h00 GMT), à l'appel des autorités municipales de Medecine Hat, une ville de 60 000 habitants où a été décreté l'état d'urgence comme dans une vingtaine d'autres communes de la province. Une zone de plusieurs kilomètres carrés située dans une boucle de la rivière Saskatchewan a été interdite d'accès, à l'exception de la police et des équipes de secours, selon un communiqué de la mairie de Medicine Hat.

Ces nouvelles évacuations intervenaient alors que le maire de Calgary, Naheed Nenshi, a annoncé dimanche lors d'un point de presse relayé par la chaîne CBC que 65 000 personnes avaient été autorisées à regagner leur logement, sur 100 000 évacuées samedi.

L'état d'urgence est toutefois maintenu dans plus d'une dizaine de communes de la province.

APS

ALGER : IL ASSASSINE SON AMIE ENCEINTE 20 ans de réclusion criminelle

A.Ferrag

La version «trop cinéma» n'a pas convaincu le tribunal. Le policier qui a tué son amie enceinte a joué le mauvais rôle.

Le mois de juin 2013, le tribunal criminel près la cour d'Alger prononce le verdict d'un jeune policier accusé d'avoir donné la mort à son amie, veuve et mère de deux enfants.

Quel fait troublant, penseront certains ! Si troublant, en effet, que le représentant du ministère public ne put contenir sa colère : «L'accusé a commis un fait des plus graves et je requiers une peine de 20 ans de réclusion criminelle».

Rappelons que l'accusé a fait l'objet d'un premier procès en date du 9 mai 2011 et que la cour l'a condamné à la même peine requise aujourd'hui par le représentant du ministère public. Le second procès a eu lieu après une demande en cassation en date du 21 février 2012.

L'accusé en l'occurrence, Ahmed 35 ans, exerçant à Bordj El Kiffan, sera donc de nouveau jugé pour le meurtre de sa bien-aimée, une jeune veuve avec qui il entretenait une relation des plus passionnées.

Les faits de cette affaire, pour le moins exceptionnelle, remontent au 25 janvier 2010. Karima téléphone à Ahmed :

- Il faut que l'on se voie, je crois que je suis enceinte.

- Demain matin, nous irons chez un bon gynécologue, ne panique surtout pas !

Mais le lendemain, Karima entre dans une colère lorsqu'elle s'aperçoit que son ami a pris rendez-vous chez un gynécologue de sexe masculin. Elle aurait préféré se faire ausculter par une femme.



Ce sont là, bien entendu, les déclarations de l'accusé depuis le jour de son arrestation.

En ce mois de juin 2013, il tient les mêmes propos face à la cour.

Ainsi, selon lui, pour calmer son amie, il lui aurait suggéré de déjeuner et de décider ensuite.

Après un copieux repas, Karima ne voulait plus voir de médecin.

Arrivés au niveau du pont, elle aurait essayé de mettre fin à sa vie en tentant de se jeter dans le vide.

- Je pense qu'elle était désespérée, Monsieur le président.

- Qu'avez-vous fait à ce moment-là ?

- Je l'ai empêchée de se suicider en la serrant très fort dans mes bras, tout s'est passé très vite, elle a profité de cette circonstance pour prendre mon arme.

- Vous ne pouviez pas l'en

empêcher ?

- J'ai été surpris ! Je vous le répète. Tout s'est passé à une vitesse inouïe ! J'ai deviné qu'elle voulait se tuer. Chacun de nous tirait l'arme vers lui. J'essayais vainement de la lui prendre des mains et c'est là que le coup de feu est parti pour la toucher à la tête. Elle est tombée à mes pieds... C'était horrible.

- Pourquoi avez-vous pris la fuite ?

- J'ai paniqué, Monsieur le président.

- Qui a tiré, elle ou vous ?

- Je ne sais pas, c'est arrivé si vite !

Au terme des délibérations, la cour revient afin de rendre son verdict : Ahmed se voit condamné à 20 ans de réclusion criminelle pour homicide volontaire avec prémeditation ainsi qu'à une lourde amende versée à la famille de la victime. La cour n'aura certainement pas été dupe de la version un peu trop «cinéma» de l'accusé.

SELON DES EXPERTS ÉTRANGERS Le traitement de la délinquance juvénile nécessite une connaissance de l'environnement des jeunes

Des experts étrangers ont souligné dimanche à Alger que la complexité de la délinquance juvénile nécessite, pour le traitement de ce phénomène, une meilleure connaissance de l'environnement dans lequel vivent les jeunes.

Ces experts ont intervenu à l'occasion du séminaire sur le thème «La délinquance juvénile: un traitement multidimensionnel», organisé par l'Institut national de criminalistique et de criminologie de la Gendarmerie nationale.

«La violence est permanente, aujourd'hui, à cause de la permanence

du contact des jeunes avec les nouvelles technologies et l'Internet est un monde réel qui fonctionne avec les valeurs basées sur l'argent et le pouvoir», a indiqué le Dr Solange Ghernaouti Hélène de l'Université de Lausanne (Suisse).

L'utilisation inévitable du téléphone portable, de l'Internet et d'autres supports technologiques démontre qu'il faut s'intéresser de près à l'environnement dans lequel vivent les jeunes de nos jours pour mieux apprendre sur ce monde dit «virtuel», a-t-elle souligné. Pour le Dr Aebi F. Marcelo, également de l'université de Lausanne (Suisse), «il est difficile de mesurer

l'ampleur et les causes de la délinquance juvénile tant la vie des sociétés évolue dans le temps».

C'est la raison pour laquelle, chaque parquet en Belgique est soutenu obligatoirement par un criminologue avec le soutien de six universités du pays qui forment ce corps de spécialistes désormais indispensables pour mieux connaître la délinquance juvénile, a relevé le Dr Marc Cools des universités de Bruxelles et Gand.

Les travaux du séminaire sur la délinquance juvénile se poursuivront lundi et seront sanctionnés par une série de recommandations.

INONDATIONS EN INDE 5 000 morts dans le Nord

Au moins 5 000 personnes ont trouvé la mort dans les inondations dues aux pluies de mousson qui ont frappé l'Etat indien d'Uttarakhand (nord), a annoncé dimanche le ministre indien de la Gestion des catastrophes, Yashpal Arya.

Il a révélé que les inondations avaient causé d'importantes pertes dans la vallée Kedarnath, où les secouristes et les militaires ont sauvé les pèlerins bloqués.

Les autorités météorologiques ont mis en garde contre davantage de pluies dans cette région à partir de lundi. Quelques 19 000 personnes restent bloquées dans trois régions de l'Etat d'Uttarakhand, a rapporté l'agence de presse Press Trust of India.



SOLIDARITÉ NATIONALE**Une exposition sur les réalisations du secteur du 30 juin au 7 juillet à Alger**

Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition féminine organisera du 30 juin au 7 juillet au Palais des Expositions des Pins maritimes (Alger) une

exposition intitulée "Mémoire et réalisations" dans le cadre des festivités célébrant le cinquantenaire de l'indépendance nationale.

Selon un communiqué du ministère rendu public dimanche, l'exposition vise "à faire connaître les réalisations du secteur depuis l'indépendance, les progrès accomplis en matière de prise en charge sociale des catégories vulnérables, à savoir l'enfance défavorisée, les femmes en détresse, les personnes aux besoins spécifiques et les personnes âgées, outre le programme de lutte contre le chômage, la marginalisation et le développement solidaire".

Prendront part à cette exposition, l'ensemble des structures centrales et locales du ministère, l'Agence du déve-



loppe social, l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (Angem) et les centres nationaux de formation spécialisée et des représentants du mouvement associatif à caractère so-

cial et humanitaire.

A cette occasion, une journée d'information et de sensibilisation sur les métiers du secteur social est prévue le 2 juillet prochain.

MOSTAGANEM**Marchés de solidarité: plusieurs points de vente retenus pour le mois de Ramadhan**

Pas moins de 38 points de vente sont retenus dans la wilaya de Mostaganem dans le cadre du programme des marchés de solidarité, initié pour la première fois par le ministère du Commerce pour le mois de Ramadhan, a-t-on appris dimanche auprès du directeur du commerce.

Parmi ces points de vente, 17 seront établis au chef-lieu de wilaya pour la commercialisation de produits de consommation à des prix bas dont les viandes rouges et blanches, le lait et dérivés, les légumes secs, les fruits et les boissons, a précisé M. Ahmed Chaabani. Cette action de solidarité a vu la participation d'entreprises publiques et privées ouvertes 6 commerçants de gros de fruits et légumes. Par ailleurs, cinq marchés couverts d'une capacité d'accueil de 470 commerçants seront mis en service dans la wilaya avant le mois du Ramadhan dont deux marchés à Mostaganem et le reste dans les communes d'Aïn Nouissi, Sidi Lakhdar et Mesra. Dans le cadre de la lutte contre le commerce informel, six structures similaires pouvant abriter plus de 200 vendeurs viendront renforcer le secteur durant le mois sacré, a ajouté le même responsable rappelant la réception, l'an dernier, de 13 marchés couverts à travers les communes de la wilaya. Les services du commerce ont recensé 2.275 vendeurs actifs dans l'informel à travers 39 espaces dans 32 communes de la wilaya. Dans le cadre de la lutte contre le commerce informel, 1.695 vendeurs ont bénéficié de décisions d'exploitation de locaux commerciaux, selon la même source.

DJELFA**Journée d'étude sur "l'émancipation de la femme"**

Une journée d'étude ayant pour thème "L'émancipation de la femme" a été organisée dimanche à Djelfa au profit du mouvement associatif, des journalistes et des animateurs de 15 radios locales du sud et du centre du pays.

"Cette manifestation s'insère dans le cadre du programme commun Al Insaf, visant à instaurer l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes en Algérie, impliquant le gouvernement algérien et sept organisations relevant de l'Organisation des Nations unies (ONU)", a indiqué M. Mustapha Amrane, chargé de programmes au bureau du fonds de l'ONU-Habitat en Algérie. Cette rencontre, qui a permis de mettre en exergue les facteurs susceptibles de favoriser l'émancipation de la femme au double plan économique et social, a regroupé, en plus des journalistes, des femmes ayant suivi des cours d'alphabétisation, ou bénéficié des différents dispositifs publics d'emploi.

Cette manifestation intervient également, selon ses promoteurs, en appui aux efforts entrepris par l'Etat pour la promotion de la femme, à travers notamment son insertion professionnelle et les aides pour la création de micro-entreprises, visant à conférer plus d'autonomie économique et sociale à la femme, a expliqué M. Amrane à l'APS.

**TISSEMSILT****100 participants au 3^e Salon national du jeune collectionneur**

Plus de cent jeunes représentant 37 wilayas du pays prennent part au troisième Salon national du jeune collectionneur ouvert dimanche à Tissemsilt.

Inscrite dans le cadre du programme de célébration du cinquantenaire de l'indépendance, cette manifestation offre aux jeunes participants une occasion d'exposer des collections, notamment de timbres, épées, montres, manuscrits et autres objets datant de la période de la glorieuse révolution.

Les participants seront évalués par un jury composé de cadres de l'Institut national de formation de jeunes cadres de Tixeraine (Alger), l'université de Constantine et la direction de wilaya de la jeunesse et des sports, qui prend en considération la façon d'exposer et la

valeur des objets exposés. Les lauréats des trois premières places obtiendront des prix d'une valeur allant de 100.000 DA à 150.000 DA.

Ce salon de quatre jours, organisé par l'Office des établissements de jeunes (Oej) en collaboration avec la ligue de wilaya des activités culturelles et scientifiques sous l'égide de la DJS, vise à apprendre aux jeunes les principes de préservation du patrimoine matériel et à vulgariser cette activité.

Les participants visiteront des structures juvéniles et sportives, l'annexe du musée du moudjahid, la maison de la culture Mouloud Kacim Naït Belkacem, le centre de concentration et de tortures Aïn Sfa datant de l'époque coloniale et le parc régional d'Aïn Antar dans la commune Boukaïd.

APS

**ANNABA****Amélioration des conditions d'accueil des vacanciers transitant par le port et l'aéroport**

Une amélioration des conditions d'accueil des vacanciers venus d'Europe, les émigrés notamment, à l'aéroport et au port d'Annaba a été observée dimanche à l'ouverture des "Portes ouvertes sur la police des frontières (PAF)", à l'aéroport Rabah-Bitâa. Un couloir vert a été aménagé pour accueillir les familles et les personnes âgées et accélérer les procédures de contrôle. 202 passagers, en provenance de Marseille (France), ont été accueillis avec des fleurs et ont pu remplir les formulaires d'usage en moins d'une heure.

Sur site, des dépliants ont été distribués aux passagers portant orientation et conseils facilitant la circulation des personnes et des biens. Les "Portes ouvertes sur la PAF", s'inscrivent, a-t-on indiqué, dans le cadre des directives de la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) relative au renforcement du rôle de la police de proximité et le développement de la qualité du service. La direction régionale des Douanes algériennes a, de son côté, concrétisé les mesures de facilitation des conditions d'accueil des vacanciers avec le traitement en un "temps record" des formulaires douaniers du premier bateau des vacanciers, amarré au port d'Annaba, pour la saison estivale 2013. Dans l'objectif de "faire mieux et d'innover" en matière d'amélioration des prestations de services, le système informatique a été introduit dans le traitement des formalités de passage, et "des sessions de formations" ont été également assurées en direction des douaniers. En 2013, les formalités de passage de 400 vacanciers et 230 véhicules ont été réalisées en une heure et 25 minutes. En 2010, il fallait compter quatre heures pour leur traitement.

Le port de Annaba accueillera, durant cet été, treize (13) voyages maritimes en provenance de Marseille (France) et Civitavecchia (Italie), pour lesquels les services des Douanes entendent améliorer la qualité du service.

PARKINSON

Les médecines douces pour vivre mieux

Le problème avec la maladie de Parkinson, c'est la perte progressive de la mobilité. Avec une prise en charge adaptée, on peut préserver plus longtemps la qualité de vie.

Des médicaments... mais pas seulement

Tremblement, rigidité, blocage des mouvements... Responsable de ces troubles gênants, la maladie de Parkinson est due à une insuffisance de dopamine dans le cerveau. On la traite donc avec des médicaments qui miment l'action de ce neurotransmetteur. C'est très efficace au début, mais trouver la bonne dose peut prendre plusieurs mois.

Une minorité de patients, ceux qui ne «répondent» pas aux médicaments ou qui ont commencé la maladie avant 50 ans, peuvent parfois bénéficier d'une électrostimulation cérébrale. Rééducation, kinésithérapie, orthophonie, ergothérapie, maintien de l'activité physique, cure thermale... complètent le traitement médical. «Il est, en effet, essentiel de développer d'autres approches non médicamenteuses ciblant tout ce qui n'est pas amélioré par la dopamine», note le Dr Derkinderen.

«Un traitement peut être efficace pendant trois ou quatre mois, puis avoir besoin d'un réglage, précise Monique Pizani, de l'association France Parkinson. Je revois donc mon neurologue régulièrement. En complément, et en accord avec lui, j'ai recours à l'homéopathie pour mieux supporter les effets secondaires des médicaments. Cela fait treize ans que j'ai cette maladie, et je ne m'en sors pas trop mal...»

La kiné améliore le contrôle des gestes

Le manque d'activité aggrave les ralentes des articulations et la perte musculaire liées à la maladie. Il faut, donc, continuer à bouger le plus longtemps possible. Au début, mieux vaut de continuer à pratiquer son sport favori : natation, vélo, danse et marche, de préférence à grandes enjambées et en exagérant le balancement naturel des bras. Ce qui renforce l'efficacité du traitement. À un stade



avancé, on fait appel à la rééducation. Le kiné apprend au malade à solliciter mentalement la motricité volontaire. Il lui demande ainsi de se représenter les mouvements avant de les réaliser et de décomposer les gestes en séquences, puis de les répéter sous forme d'exercices. «À cause de la maladie, tous les automatismes disparaissent.

Il faut, donc, en acquérir d'autres permettant d'effectuer des gestes précis, raconte Monique Pizani. Intérieurement, je dis à mes jambes de marcher. Je commande alors moi-même la connexion nerveuse... et j'avance les pieds. Mes séances de kiné m'aident beaucoup.»

L'orthophonie aide à mieux articuler

Les troubles de la parole surviennent

après six à dix ans d'évolution. Les techniques d'orthophonie reposent sur la posture, l'apprentissage du contrôle respiratoire, de l'intonation, la correction du débit...

«J'ai d'abord suivi une méthode classique, raconte Monique Pizani, puis il y a deux ans, la méthode LSVT (Lee Silverman Voice Treatment), d'origine américaine : on vous fait crier pendant un mois, et ça marche ! La preuve : je n'ai plus de problèmes et je fais des conférences. Je conseille de voir un orthophoniste sans attendre, dès les premiers troubles de l'élocution.»

L'ergothérapie adapte le cadre de vie

Pour faciliter la vie de la personne, il

faut aménager son environnement : pas de tapis, une douche plutôt qu'une baignoire... Si le handicap s'accroît, il peut être utile de s'adresser à un ergothérapeute.

Après analyse du handicap, il fera des propositions concrètes afin de préserver le plus longtemps possible l'autonomie du malade : poignées dans les toilettes, couverts adaptés, fauteuil...

Les cures thermales redonnent de la mobilité

Trois stations thermales proposent des cures «spécial Parkinson» pour lutter contre la rigidité et améliorer la motricité, des centres de rééducation existent un peu partout en Algérie.

COMMENT AMÉNAGER SON INTÉRIEUR

Quand la maladie devient de plus en plus handicapante, quand on a du mal à marcher, à s'asseoir, il faut trouver les bonnes astuces qui vont rendre la vie à la maison plus facile.

Avant toute chose, l'accès à l'appartement ou à la maison doit être aisé. Si vous habitez aux étages et que votre immeuble n'est pas équipé d'un ascenseur, il va peut-être falloir envisager un déménagement. Même chose si le chemin jusqu'à votre maison est semé d'embûches. À l'intérieur, vous pouvez fixer des barres d'appui dans la salle de bains et dans les toilettes. Vouserez aussi éventuellement amené à disposer des rampes le long de l'escalier si celui-ci n'en dispose pas. Vous pouvez même vous équi-

per d'un siège élévateur qui vous permettra d'accéder aux étages sans difficulté. Pour ce qui est des interrupteurs, il est préférable que ceux-ci soient positionnés à bonne hauteur, à toutes les entrées des différentes pièces. Prévoyez-les suffisamment grands. Mieux encore : vous pouvez peut-être faire installer un éclairage qui s'allume automatiquement sur votre passage.

Un mobilier et des ustensiles adaptés

Préférez des chaises avec des accoudoirs, des fauteuils fermes pas trop bas pour vous lever plus facilement, une literie ferme. Pensez aussi aux tapis antidérapants. Pour saisir les objets dès le premier coup, choisissez des formes

ergonomiques. Vos couverts auront par exemple de larges manches. La brosse à dents électrique, l'ouvre-boîte électrique..., c'est aussi plus pratique. Pour faciliter vos déplacements, les pièces doivent enfin être parfaitement rangées.

Mieux vaut aussi ne pas encombrer votre intérieur avec guéridons, tables basses, lampes munies de longs fils électriques et tapis dans lesquels on peut facilement se prendre les pieds. Dans la cuisine, essayez de ranger les ustensiles aux mêmes endroits et à portée de main.

Vous pouvez visiter une maison virtuelle spécialement conçue pour une personne souffrant de la maladie de Parkinson. C'est sur proximologie.com.

3 questions au Pr Pascal Derkinderen

Vos travaux sur les atteintes digestives dans la maladie de Parkinson ont été récompensés... Qu'avez-vous découvert ?

Il est établi que les atteintes de la maladie ne se limitent pas au système nerveux central (cerveau) mais qu'ils touchent les systèmes nerveux périphériques, dont le tube digestif. Des Japonais ont montré que les lésions des neurones de la paroi digestive sont les reflets de celles qui sont observées dans le cerveau.

À mon unité Inserm, spécialisée dans les neurones digestifs, nous avons mis au point une méthode d'analyse du côlon des malades. Nous prélevons un bout d'intestin de la grosseur d'un grain de riz par coloscopie. Ce qui nous permet ensuite d'étudier le processus dégénératif.

Cela va-t-il changer la prise en charge des patients ?

Grâce à la facilité de ce prélèvement, nous avons pu montrer que plus le nombre de lésions neuronales est important dans le tube digestif, plus la maladie est sévère. Une étude plus large est en cours pour savoir si cette découverte pourrait permettre de diagnostiquer la maladie plus tôt, d'évaluer sa sévérité, d'ajuster le traitement et d'adapter la prise en charge. On pourrait, dans certains cas, déconseiller la stimulation cérébrale profonde par l'implant d'électrodes dans le cerveau. Selon l'état des neurones, le médecin pourra, en effet, estimer que ce geste est inutile, voire susceptible d'aggraver l'état du patient.

Un essai de traitement naturel est en cours, qu'en pensez-vous ?

Ce traitement prétend agir sur la cause digestive de maladie. Mais c'est une dérive qui profite de la crédulité des gens, près à tout pour ne plus souffrir. Je prescris quelquefois des médicaments de confort à base de plantes. Mais c'est pour améliorer le transit, pas pour soigner la maladie. Les médecines naturelles ne remplaceront jamais les médicaments, même si ces derniers ont des effets secondaires. On peut toujours critiquer la chimie, mais la L-dopa a révolutionné la vie des malades. Cela n'exclut pas les approches complémentaires. Mais quelqu'un qui arrêterait son traitement pour ne faire confiance qu'aux médecines douces mettrait sa vie en danger.

Un lien entre l'excès de fer et la maladie de Parkinson

Limiter l'excès de fer dans les cellules nerveuses pourrait réduire le risque de la maladie de Parkinson. C'est ce que révèle une étude réalisée par Etienne Hirsch, directeur de recherche au Cnrs.

La maladie de Parkinson représente la seconde affection neuro-dégénérative après la maladie d'Alzheimer en France. Elle est provoquée par la dégénérescence des cellules nerveuses dopaminergiques d'une zone précise du cerveau : la substance noire. Les personnes malades développent ainsi des tremblements, des raidissements et voient leurs mouvements se ralentir.

Les causes de la maladie sont encore mal connues. Cependant, l'observation de cerveaux de personnes décédées, atteintes de la maladie, montrent que les neurones qui dégénèrent renferment une concentration très importante de fer par rapport à la normale. «L'accumulation de fer entraîne un stress oxydatif qui détruit notamment les lipides et les protéines et entraîne la mort cellulaire. Nous avons donc suspecté que l'excès de fer pouvait être impliqué dans la dégénérescence des neurones chez les patients malades», précise Etienne Hirsch, directeur de l'unité Inserm-Université Pierre et Marie Curie.



Le groupe de recherches a montré que les rongeurs malades sur-expriment le transporteur DMT1 chargé d'importer le fer dans les cellules nerveuses. Cela provoque l'accumulation de fer et la mort des neurones. Les chercheurs ont donc inhibé l'activité de ce transporteur pour en évaluer les conséquences sur la maladie. Les souris mutées sont deux fois moins atteintes par la maladie que les autres comme si l'altération du transporteur les avait protégés contre l'effet de la toxine. Ces résultats sont très concluants.

Nous avons montré qu'en inhibant l'activité du transporteur DMT1, nous protégions les rongeurs contre la maladie», conclut Etienne Hirsch.

LA STIMULATION CÉRÉBRALE



Cette technique ne guérit pas la maladie mais permet d'en atténuer les symptômes. Ce type d'intervention chirurgicale n'est toutefois proposé qu'à une minorité de patients.

La stimulation cérébrale profonde est une technique mise au point à Grenoble par l'équipe du Pr Benabid à la fin des années 80.

Elle vise à atténuer les symptômes comme les tremblements ou la rigidité musculaire en stimulant par un courant électrique une zone précise du cerveau située sous le thalamus. Des électrodes sont reliées à une pile implantée sous la clavicule. Le système ressemble au pacemaker cardiaque. L'opération en elle-même peut durer de 6 à 15 heures. Par la suite, le traitement médicamenteux est réduit progressivement. Le malade a be-

soin de 6 à 12 mois pour que son corps s'adapte totalement à ces changements et que son état moteur se stabilise. Les personnes opérées récupèrent généralement de 30% à 90% de leurs moyens. La stimulation ne va pas cependant empêcher l'évolution de la maladie.

Qui cela concerne ?

Seuls 10 à 15% des malades peuvent avoir recours à la stimulation. Le plus souvent, ils ont déclaré la maladie avant 70 ans. Le traitement médicamenteux a généralement été efficace pour eux mais plus le temps passe, plus il devient inopérant au cours de la journée. Le patient ne doit pas avoir d'autres problèmes de santé. La stimulation n'est pas indiquée pour les personnes qui ont des troubles de la mé-

Une biopsie du côlon pour établir un diagnostic

Une simple biopsie du côlon, permettrait de diagnostiquer l'existence et l'importance des lésions dans le cerveau des personnes atteintes de la maladie de Parkinson, selon une étude menée par une équipe de l'Inserm.

Dans leur étude, publiée dans la revue *PLOS One*, les chercheurs ont identifié les mêmes anomalies dans les neurones des patients et les neurones digestifs. En outre, la sévérité des lésions observées dans le tube digestif a été corrélée à la gravité de la maladie. Alors que l'étude du système nerveux central n'est possible qu'après le décès des personnes atteintes de la maladie de Parkinson, les chercheurs se sont intéressés à des biopsies du côlon réalisées par 39 patients, dont 29 touchés par la pathologie.

Résultat, les scientifiques ont

découvert de nombreuses anomalies dans les neurones du système nerveux central identiques à celles repérées dans les neurones digestifs. Les chercheurs ont également pu établir un lien entre l'importance des lésions observées et la sévérité de la maladie de Parkinson.

«L'avancement de la maladie pourrait ainsi être déterminé à partir de l'analyse de simples biopsies coliques effectuées à l'hôpital lors de coloscopies ou de rectosigmoidoscopies. Si nos résultats se confirment à grande échelle, il serait possible de faire un diagnostic de sévérité de la maladie de Parkinson du vivant du patient et d'ajuster le traitement et la prise en charge», explique Pascal Derkinderen, principal auteur de l'étude.

Consommation d'amphétamines et maladie de Parkinson : un lien existe

Des chercheurs américains ont mis en évidence un lien entre consommation d'amphétamines, notamment la benzedrine et la dexedrine, et risque accru de développer la maladie de Parkinson. Présentée à l'occasion du 63^e meeting annuel de l'American Academy of Neurology, qui se tiendra du 9 au 16 avril prochain, cette étude montre que les patients ayant reçu ce type d'amphétamines ont beaucoup plus de chances de développer la maladie de Parkinson à long terme.

Généralement indiqués pour renforcer la vigilance et l'orientation chez les patients souffrant de troubles de l'hyperactivité, les amphétamines benzedrine et dexedrine pourraient augmenter le risque de développer la maladie de Parkinson.

Les chercheurs ont suivi et étudié les données de plus de 66 000 personnes entre 1964 et 1973, puis en 1995. Au total, quelque 1 154 personnes étaient atteintes de la maladie de Parkinson à l'issue de l'étude.

Les scientifiques ont ainsi observé que les patients ayant reçu les amphétamines en question étaient 60% plus susceptibles de développer la maladie de Parkinson, par rapport à ceux n'ayant pas consommé ce type de spécialités médicales.

«Si d'autres études confirment ces résultats, le risque potentiel de développer la maladie de Parkinson à partir de ces types d'amphétamines devra être considéré par les médecins avant de prescrire ces médicaments», concluent les principaux auteurs de l'étude.

LE COLONIALISME

Un système qui engendre et entretient les clivages entre les communautés

Apartheid en Afrique du Nord

A vrai dire, le racisme n'est pas sécrété par l'individu lui-même mais par des « ordres établis », des régimes, des systèmes, des doctrines, des idéologies religieuses, politiques. Le colonialisme, toutes nationalités confondues, n'a jamais pu humaniser son visage puisque, dans son essence même, il cultive la discrimination qui, elle, favorise l'exploitation et l'asservissement du sujet dominé.

Par Amar Belkhodja

Après 124 ans de domination, la communauté française implantée en Algérie, à quelques rares exceptions, ne s'est jamais montrée prête à fraterniser avec ce que les anthropologues appellent les autochtones. Ce n'est pas parce que la communauté ne le désirait pas, mais parce que le système colonialiste l'empêchait de le vouloir. En revanche, chez les peuples « d'accueil », le sentiment raciste n'est jamais mis en avant pour justifier un quelconque comportement, même les guerres de résistance en tant que telles ont été imposées. Combien de fois l'Emir Abd el-Kader n'a-t-il pas demandé aux Français de renoncer à l'esprit belliqueux, à respecter la souveraineté des autres peuples et à entretenir des rapports d'amitié pour le bien-être mutuel.

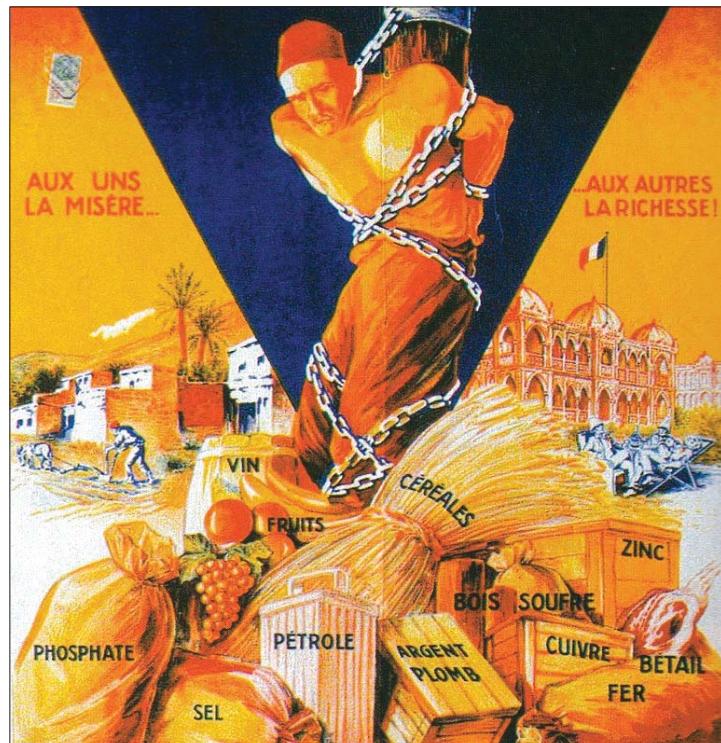
Plus tard, le mouvement national, lui aussi, a intégré ce principe noble qui consiste à remettre en cause le système de domination et non la race et la confession. Ce principe de solidarité entre les peuples hérité de notre civilisation sera une constante et apparaît dans tous les textes du mouvement nationaliste, y compris dans la plate-forme du Congrès de la Soummam. C'est grâce à cette clairvoyance de notre avant-garde nationaliste que

beaucoup de Françaises et de Français de France et d'Algérie ont milité par les actes, la parole et l'écrit pour l'indépendance de l'Algérie où l'ensemble des communautés aurait trouvé sa place, cependant la voix de cette minorité n'a jamais été entendue.

Le système était trop puissant pour avoir réussi à cultiver si fortement le sentiment raciste chez les individus que l'OAS a vite fait d'embarquer dans des aventures meurtrières et irréparables... Cependant, pour mieux illustrer la situation de clivage entretenue par l'administration coloniale nous reproduisons un texte dans son intégralité.

Il est édifiant. Il nous aide à comprendre qu'il est fort difficile de guérir du sentiment malaisin qu'est le racisme. Les théories de l'Occident colonialiste qui ont divisé l'humanité en peuples supérieurs et en peuples intérieurs, ont provoqué d'immenses dégâts. Nous les subissons, sous d'autres formes, certes, mais nous les subissons toujours.

Remontons, si vous permettez, dans le temps pour jeter un regard dans une Algérie livrée à toutes les humiliations. Le racisme colonial est un racisme qui a rejeté les habitants, leur culture, leur langue et leur religion. Voici le récit d'un témoin, ancien membre du Bureau politique de l'UDMA.



Le racisme principale plaie de l'Algérie



C'est dans le train Alger-Bougie, il y a une quinzaine de jours. Je m'y trouvais en compagnie de quelques citoyens du « premier collège » dans un compartiment de deuxième classe. J'étais plongé dans la lecture de la presse du matin quand à Ménerville, monta une femme d'allure distinguée, frisant le demi-siècle qui vint prendre place à mes côtés et fulminant contre je ne sais qui, ni quoi. Au reste, je ne tardais pas à le savoir.

Après avoir rapidement dévisagé ses compagnons de voyage et s'être assuré pour ainsi dire de leur identité, et croyant n'avoir affaire qu'à des Européens, elle entreprit d'extérioriser ses sentiments. Et tout au long du trajet que j'ai effectué à son voisinage, je lui laisse donc la parole en m'efforçant de rapporter fidèlement l'essentiel de sa diatribe insensée, mais combien révélatrice des sentiments que nourrit à notre endroit l'immense majorité (hélas) des Français non musulmans. « Ah ! Messieurs vous

ne pouvez pas vous imaginer à quel point je suis contente de voyager en votre compagnie loin de ses sales bistrots qui empêtraient le car que j'ai dû emprunter ce matin pour joindre Ménerville. Je me sens délivrée, car leur promiscuité m'effraye et me donne la nausée. On devrait leur interdire de s'asseoir à nos côtés, pas seulement dans les autobus et les trains, mais aussi dans les cafés, les restaurants et surtout dans les cinémas.

Ce qui m'avait chiffonnée tout à l'heure dans le car, c'était d'entendre une jeune et belle Française dire « merci mon chou » à son mari un grand diable d'indigène qui lui recouvrait les épaules d'un burnous, dont je ne voudrais pas m'essuyer les pieds.

Tout leur est permis et ils se permettent tout maintenant. Tenez, dernièrement dans un bureau de poste à Alger, j'ai assisté à une scène qui m'a mortifiée et qui m'a permis de constater notre déchéance dans ce pays : un blanc-bec de

vingt ans à peine a vertement relevé une employée qui l'avait tutoyé. Et pourtant les indigènes entre nous nous qu'est-ce que ça vaut ? Est-ce qu'ils méritent des regards ? C'est assurément révoltant et je dirai même humiliant d'avoir à être poli lorsqu'on s'adresse à eux ! Non, on devrait leur interdire l'accès à nos écoles car, dès qu'ils savent un mot en français, ils vous marchent sur les pieds, réclament des droits, et même, paraît-il, l'indépendance. Avouez que c'est un comble !

Heureusement que de temps en temps, on leur fait passer le goût de parler trop haut. En tout cas, s'il ne tenait qu'à moi, il y a belle lurette que je les aurais ramenés à la raison. Mais attendez un peu, ils ne perdent rien pour attendre. Ah ! Là là, si on pouvait tous les exterminer, à commencer par leurs soi-disant évolutifs qui nous trahissent en barrant le crâne à leurs frères de race ». ● ● ●



● ● ●

Puis le silence s'établit durant une bonne demi-heure. Le train arriva à Bouira où de nombreux compatriotes attendaient sur les quais. Des cris, des appels, des bousculades, enfin le spectacle classique qui s'offre à la vue dans toutes les gares du monde. Notre incorrigible raciste sursaute, se rappelle qu'elle n'avait pas encore fini de déverser son venin et reprend de plus belle, pointant à travers la fenêtre un doigt vengeur dans la direction des «troisièmes classes».

«Voyez messieurs ! Voyez ! Sont-ils dignes de compassion, de pitié ? Quand je vous affirme que ce sont des sauvages qui ne méritent que le mépris et la trique, il faut me croire ! Regardez-les, regardez. Lorsqu'on songe qu'on est obligé parfois de les appeler «nos frères» pour les besoins de la cause, le vertige me monte à la tête.

Un vieux Kabyle, qui a dû s'égarer, se présente à la portière de notre compartiment. Comme catapultée par un véritable ressort, notre héroïne se leva et sur

un ton qui n'admettait pas de réplique, lui lança : «Allez ouste ! Il n'y a pas de place pour toi ici : il ne manquait plus que ça, quelle audace !» Pour éviter toute «surprise, elle ferma violemment la portière du compartiment. Et de nouveau, elle explosa, nous servant cette tirade que je vous livre amis lecteurs, sans... retouche aucune : «Ah ! Vivement la guerre qui nous débarrassera de cette affreuse vermine. Malheureusement, il en restera toujours assez pour nous ennuier, nous empêcher de vivre entre nous, seuls, sans avoir à les côtoyer et à subir leurs plaintes. Non, ils sont insupportables et je payerai cher pour les voir disparaître de la circulation !

Tant qu'il en restera un, nous ne serons jamais tranquilles et nous ne pourrons pas dire que nous sommes chez nous en Algérie. Quand on pense à ce que nous avons fait pour eux ! Et en pour perte. Eh bien ! On est en droit de se demander, si, en définitive, il ne vaudrait pas mieux les parquer dans certains régions ou quartiers réservés, comme

Hitler le faisait pour les juifs, et les Américains pour les noirs».

A ce point de sa diatribe inoubliable, son vis-à-vis de banquette, qui lisait *L'Echo d'Alger* (!), crut utile de lui faire remarquer : «Bien que partageant presque entièrement votre appréciation sur les Arabes, il est malgré tout de bonne politique de ne pas crier trop fort ce que chacun d'être nous pense, à juste raison d'ailleurs. En notre phénomène de lui rétorquer : «Monsieur, je ne sais pas qui vous êtes, mais permettez-moi de vous réaffirmer qu'il n'est pas possible d'avoir pour ces bêtes-là un gramme d'indulgence et rien ne m'empêchera de cracher (sic) tout ce que j'ai dans le ventre. Je vous répète que ce ne sont pas des êtres humains. Avec eux, seule la manière forte peut donner des fruits ! Non, pas de demi-mesure pour les sauvages».

Nous arrivâmes à Beni-Mansour. Depuis Ménerville, pas un instant je n'ai levé les yeux, pas une seule fois, je n'ai eu un mouvement d'humeur ni un réflexe quelconque, habitué que je suis depuis des années à «encaisser» dans les mêmes conditions – ou à peu près – des provocations plus ou moins grossières. Et j'ai mis pied à terre sans mot dire, sans même me retourner. J'ai, cependant, tenu à faire la relation de cette baveuse «sortie» contre les «sales biscuits», uniquement parce que, jamais au cours de mes innombrables randonnées à travers le pays, je n'avais eu à enregistrer des propos aussi stupide haineux.

D'aucuns à la lecture de ce qui précède seront étonnés que je n'aie pas répliqué, que je n'aie pas essayé de «contrer» cette broyeuse de «ratons». Aussi paradoxal que cela puisse paraître, en première analyse, j'eusse plutôt été tenté de remercier cette Européenne, si je n'avais craint de paraître trop ridicule. Car, en vérité, je n'avais absolument rien à lui reprocher. Elle n'avait fait qu'exprimer très clairement à haute voix afin que nul n'ignore ce que dès sa prime jeunesse, si non sa tendre enfance, ses parents lui avaient enseigné et ce que d'autres enseignent encore au-



jourd'hui à leurs enfants. Mon tort, certainement, eût été de tenir de la persuader du mal fondé de son opinion à notre égard. C'eût été, en l'occurrence, vouloir changer ou atténuer, les principes biologiques du régime colonial, découvrir une absolue impossibilité.

Car si cette pitoyable créature s'est comportée pareillement, c'est qu'elle est imprégnée – jusqu'au subconscient – de l'idée, dangereuse et absurde à la fois, de la supériorité raciale. Ce n'est pas là un cas isolé qu'on peut localiser, c'est une épidémie qui s'appelle le racisme. Et le racisme, comme chacun sait, n'est pas le fait du hasard, ni un jeu de l'esprit. C'est une réalité permanente qui s'inscrit tout naturellement dans la logique de l'impérialisme. A

l'instant de conclure, il me vient en mémoire, cette formule du bon Félicien Challaye : «De même qu'on ne peut humaniser la guerre, mais il faut l'interdire de même on ne peut humaniser l'impérialisme, mais il faut la détruire». C'est la vérité même.

Il ne me reste plus qu'à bander nos forces, à nous unir, à travailler d'arrache-pied dans tous les domaines pour forcer le respect de l'adversaire et à extirper les racines du colonialisme qui a fait de nous, sur la terre de nos aïeux, des «sales biscuits, des parias.



SAHARA-OCCIDENTAL
- MAROC**Le Codesa
appelle à une
solution urgente**

Le collectif des défenseurs sahraouis des droits de l'Homme (Codesa) a appelé la communauté internationale à trouver une «solution urgente» à la question sahraouie à travers l'organisation d'un «référendum juste et régulier qui respecte la volonté du peuple sahraoui et son droit à l'autodétermination».

L'appel a été lancé lors d'une rencontre entre les membres du bureau exécutif du collectif et une délégation d'eurodéputés de l'Alliance progressiste des socialistes démocrates, consacrée à la «situation alarmante des droits de l'Homme dans les territoires occupés du Sahara occidental», a indiqué dimanche l'agence de presse sahraouie (SPS).

Dans le même sillage, le Codesa a appelé le Parlement européen à «agir d'urgence pour la levée du blocus militaire, policier et médiatique imposé à la région et permettre aux organisations des droits humains internationales de se rendre dans la région et de rencontrer les défenseurs sahraouis des droits humains et les victimes des graves exactions commises par l'Etat marocain».

Le Codesa a également demandé au Parlement européen de «faire pression sur l'Etat marocain pour le respect des droits de l'Homme et la mise en place d'un mécanisme ouvert pour la surveillance et la protection des droits de l'Homme au Sahara occidental et la libération des détenus politiques sahraouis».

La délégation, dirigée par Véronique De Keyser (Belgique), comprend Ana Gomes (Portugal), Norbert Neuser (Allemagne), Antonio Panzeri (Italie), Maria Muniz de Urquiza (Espagne) et Emmanuelle Texier, coordinateur de la délégation, ainsi que plusieurs assistants parlementaires.

MALI
**Une délégation
gouvernementale
à Kidal**

Une délégation gouvernementale malienne a entamé dimanche une visite à Kidal, ville sous contrôle du Mouvement national de libération de l'Azawad (Mnla), ont rapporté des médias.

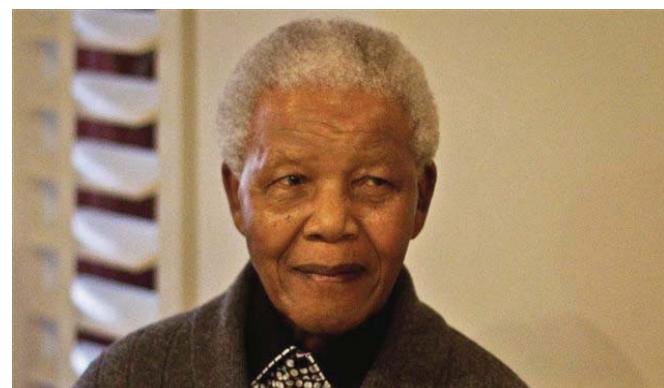
Cette mission constituée majoritairement de responsables militaires maliens doit définir les modalités de retour des forces armées et de sécurité malientes sur cette partie du territoire du pays, conformément à l'accord signé à Ouagadougou au Burkina Faso.

Un accord a été signé le 18 juin à Ouagadougou entre le pouvoir malien de transition et les rebelles touaregs occupant Kidal (nord-est du Mali), prévoyant notamment le retour de l'armée à Kidal en prévision de la présidentielle du 28 juillet.

AFRIQUE SUD

**Nelson Mandela
dans un état
«critique»**

Le leader historique sud-africain, Nelson Mandela, hospitalisé depuis le 8 juin à Pretoria pour une infection pulmonaire, est dans un état «critique» depuis vingt-quatre heures, a annoncé la présidence dimanche soir.



«L'état de l'ancien président Nelson Mandela, qui est toujours à l'hôpital à Pretoria, est devenu critique», a-t-il écrit, notant que le président Jacob Zuma, le vice-président de l'ANC - le parti au pouvoir - Cyril Ramaphosa et Graça Machel, l'épouse de M. Mandela, se sont rencontrés à l'hôpital dimanche soir pour discuter de la situation.

«Les médecins font tout leur possible pour que son état s'améliore et font en sorte que Madiba soit bien traité et qu'il soit bien. Il est entre de bonnes mains», a déclaré

M. Zuma, cité par le communiqué de la présidence, utilisant son nom de clan adopté affectueusement par de nombreux Sud-Africains. Les dernières nouvelles données par M. Zuma, qui remontaient au 16 juin, faisaient état de «progrès».

La présidence a en outre répété dimanche que la panne de l'ambulance qui conduisait le héros de la lutte anti-apartheid à l'hôpital, aux premières heures du 8 juin, le laissant pendant quarante minutes au bord de l'autoroute, n'avait pas aggravé son état.

La Maison-Blanche prie pour Mandela

La Maison-Blanche a déclaré dimanche que ses pensées et ses prières vont vers Nelson Mandela après avoir appris que l'ancien leader sud-africain était dans un état critique, alors que le président Obama prépare un voyage en Afrique du Sud.

«Nous avons pris connaissance des dernières déclarations du gouvernement sud-africain sur l'état de santé critique de l'ancien président Mandela», a déclaré la porte-parole du Conseil national de sécurité Caitlin Hayden.

«Nos pensées et nos prières vont vers lui, sa famille et le peuple sud-africain», a ajouté Mme Hayden. Barack Obama doit entamer mercredi une tournée en Afrique au cours de laquelle il se rendra au Sénégal, en Afrique du Sud et en

Tanzanie. Mais le président américain s'en remettra à la famille de Nelson Mandela pour décider d'une éventuelle rencontre avec l'ex-président sud-africain, toujours hospitalisé.

LIGUE ARABE
Réunion au Caire du comité arabe permanent des droits de l'Homme

Les travaux de la 34e session du comité arabe permanent des droits de l'homme ont débuté dimanche au siège de la Ligue arabe, au Caire, avec la participation d'experts et de responsables des droits de l'homme et représentants d'organisations de la société civile accrédités auprès de la Ligue en qualité d'observateurs.

Cinq jours durant, le comité arabe permanent des droits de l'homme examinera des questions liées notamment à la diffusion de la culture des droits de l'homme dans le monde arabe, a indiqué le président du comité, M. Ali Ben Smikh al Mri, avant de rappeler les réalisations du comité.

Il s'agit en l'occurrence de la Charte arabe des droits de l'homme instituée



en 2004 et entrée en vigueur en 2008. Elle représente le premier mécanisme dans le monde arabe qui a donné lieu à la commission des droits de l'homme (commission de la charte). Celle-ci est composée de 7 experts indépendants en droits de l'homme.

Il a précisé que l'ordre du jour de l'actuelle session comporte plusieurs points dont les violations israéliennes et le suivi par la Ligue arabe des questions des détenus palestiniens dans les prisons israéliennes, des tentatives de judaïsation et des agressions contre la mosquée d'Al Aqsa.

La réunion débattra en outre, d'autres points liés à l'application de la stratégie arabe d'enseignement des droits de l'homme dans les pays arabes.

Enfin, un rapport sera présenté par l'administration des droits de l'homme sur le respect par les pays arabes de l'engagement pris quant à "la diffusion de la culture des droits de l'homme".

APS

E G Y P T E

L'armée prête à intervenir en cas de troubles

quatre personnes tuées dans un village près du Caire

Quatre personnes ont été tuées par une foule hostile dimanche dans un village du gouvernorat de Guizeh, près du Caire, a indiqué une source policière.

La maison où s'étaient réunis des chiites dans la localité d'Abo Moussallam a été encerclée par des habitants qui leur ont ordonné de quitter les lieux.

Comme ils refusaient d'obtempérer, la maison a été attaquée par une foule de plusieurs centaines de personnes, qui a tué quatre personnes et en a blessées d'autres.



Le ministre égyptien de la Défense, Abdel Fattah al-Sissi averti dimanche que l'armée interviendrait si des heurts éclataient dans le pays à l'occasion des rassemblements prévus dans les jours à venir par les opposants au président Mohamed Morsi.

«Les forces armées ont le devoir d'intervenir pour empêcher l'Egypte de plonger dans un tunnel sombre de conflit et de troubles», a déclaré M. al-Sissi, à la veille du premier anniversaire de l'élection de M. Morsi, dont les chefs de file de l'opposition réclament

la démission. Les opposants à M. Morsi appellent à une mobilisation massive le 30 juin, jour anniversaire de son investiture.

Le ministre a appelé les Egyptiens à mettre de côté leurs clivages soulignant qu'il est du devoir de l'armée d'empêcher le chaos.

«Il est du devoir national et moral de l'armée d'intervenir (...) pour empêcher les violences confessionnelles ou l'effondrement des institutions de l'Etat» a déclaré M. Sissi lors d'une rencontre avec des militaires.

TOGO - LÉGISLATIVES:
Plus de 1 100 candidats pour 91 sièges

Un total de 1 174 candidats sont en lice, sur 185 listes, pour les élections législatives prévues le 21 juillet prochain au Togo, a annoncé dimanche la Commission électorale nationale indépendante (Ceni). Sur les 174 candidats alignés, la gente féminine est présente avec seulement 159 candidates, à savoir 90 titulaires et 69 suppléantes.

Les élections législatives à scrutin de liste devaient se tenir en octobre 2012 pour renouveler l'actuelle Assemblée nationale composée de députés du Groupe majorité parlementaire (GMP), du Comité d'action pour le renouveau (CAR-opposition), de l'Union des forces de changement (UFC-opposition) et des députés dissidents de l'UFC, aujourd'hui militants de l'Alliance nationale pour le changement (ANC).

Dans la perspective de ces élections, 450 millions de FCFA (environ 900 000 USD) sont prévus par une loi portant financement public des partis politiques et de la campagne et un décret du Conseil des ministres.

ÉTATS-UNIS

Snowden a demandé l'asile à l'Equateur



Le ministre équatorien des Affaires étrangères Ricardo Patino a annoncé dimanche qu'Edward Snowden, ex-consultant de la CIA accusé d'espionnage par Washington, avait demandé l'asile à l'Equateur. «Le gouvernement de l'Equateur a reçu une demande d'asile de la part d'Edward Snowden»,

a déclaré le chef de la diplomatie équatorienne sur son compte Twitter. M. Patino a rendu publique la démarche de M. Snowden depuis le Vietnam, où il se trouvait dimanche en visite officielle. Le chef de la diplomatie équatorienne devrait y donner une conférence de presse lundi à 19h00 locales

(12h00 GMT), a précisé une source du ministère des Affaires étrangères à Quito.

M. Snowden, recherché par la justice des Etats-Unis après avoir livré une masse d'informations sur les opérations américaines de surveillance électronique, a quitté dimanche Hong Kong, où il était ré-

fugié. Il est arrivé à Moscou par un vol de la compagnie russe Aeroflot. Des médias russes ont indiqué qu'il pourrait être en transit pour Caracas via La Havane.

Le site WikiLeaks a affirmé dans un communiqué qu'il était en route pour la République d'Equateur.

M. Snowden, dont les Etats-Unis avaient réclamé en vain l'extradition à Hong Kong, s'est évaporé à l'arrivée à Moscou.

La chaîne de télévision publique Rossia 24 a estimé qu'Edward Snowden pouvait avoir été emmené pour passer la nuit dans une ambassade d'un pays sud-américain à Moscou.

Les Etats-Unis ont révoqué le passeport d'Edward Snowden

Les Etats-Unis ont annulé le passeport d'Edward Snowden, inculpé et recherché par Washington pour espionnage, a indiqué dimanche une source proche du dossier, sans donner plus de détails. L'Américain Edward Snowden, ancien sous-traitant informatique de l'agence nationale de sécurité américaine (NSA) et source de révélations sur de vastes

programmes de surveillance des communications, a quitté Hong Kong dimanche pour Moscou.

Il a demandé l'asile à l'Equateur, selon le ministre équatorien des Affaires étrangères. Selon le site WikiLeaks, M. Snowden a pris la destination de l'Equateur, «escorté par des diplomates et des conseillers juridiques de WikiLeaks». La département améri-

cain de la Justice avait confirmé vendredi soir avoir inculpé pour espionnage M. Snowden et avoir demandé à Hong Kong de l'interroger. Dimanche, il a indiqué qu'il mènerait «la coopération policière adéquate» avec les pays où M. Snowden pourrait se rendre. Le fondateur de WikiLeaks Julian Assange, recherché lui aussi par les Etats-Unis pour avoir

publié en 2010 des centaines de milliers de documents confidentiels, bénéficie lui-même de l'asile politique de la part de l'Equateur.

Il est réfugié depuis un an à l'ambassade d'Equateur à Londres pour échapper à une extradition vers la Suède, où il est accusé de deux agressions sexuelles qu'il nie.

APS

COLOMBIE: Santos appelle la guérilla à «respecter les règles du jeu»

Le président colombien Juan Manuel Santos a demandé dimanche à la rébellion marxiste des Forces armées de Colombie (Farc) de «respecter les règles du jeu» et à ne pas «demander l'impossible» durant les actuelles négociations de paix avec son gouvernement.

En présence de victimes du conflit armé, le chef de l'Etat a insisté que le fait que les Farc devaient reconnaître ses torts et ne pas s'éloigner de l'agenda prévu lors des pourparlers, qui se déroulent à Cuba depuis plus de six mois.

«Nous l'avons dit aux Farc, ils doivent reconnaître les victimes comme le centre de cette négociation», a déclaré M. Santos, à l'issue d'une «marche pour la paix», dans la localité de Montes de María, une localité du département de Bolívar (nord).

«Tenez votre parole, négociez les points (prévus), respectez les règles, ne commencez pas à demander l'impossible», a-t-il encore lancé, à l'adresse de la guérilla.

Récemment, le président Santos a rejeté plusieurs demandes formulées par les Farc comme l'organisation d'une Assemblée constituante ou encore un report des élections présidentielles prévues l'an prochain.

Fondées en 1964, les Farc, qui comptent encore selon les autorités quelque 8.000 combattants repliés dans les régions rurales, constituent la plus ancienne guérilla d'Amérique latine.

Les négociations, ouvertes en novembre dernier à La Havane avec des représentants du gouvernement colombien, ont abouti sur la question d'une réforme agraire. Elles abordent désormais d'autres chapitres précis: la réinsertion des rebelles, le trafic de drogue, l'abandon des armes et la réparation des victimes.

M. Santos a souligné que les victimes devraient apporter leur «grain de sable» au processus de paix car il «faudra sacrifier un peu de justice» pour connaître la vérité.

Programme du Mardi 25 Juin 2013



07h15 : Sabah El-Khir' Tele-matin
09h00 : Emission Saidati
10h00 : Djazirat el hadaya
10h30 : ramî wa oulker
10h45 : sirate el houb
11h30 : Iktichaf El affaq
12h20 : skoune el aamaq
13h00 : Journal télévisé
13h30 : YAOUIMAT EL MOUDARES
15h45 : jeux mediterraneen 2013
17h30 : Fi samim el qanoun
18h00 : Journal télévisé
18h20 : taqdar tarbah
19h00 : rafif wa aâkrem
20h00 : Journal télévisé
20h45 : martyre de la guillotine
21h00 : jeux mediterraneen 2013
22h30 : résumé jeux mediterraneen 2013
22h45 : Qosour el djazair
23h15 : film algérien
oohoo : Journal télévisé



06h30 MagazineTFou
08h25Météo
08h30 MagazineTéléshopping
09h15Météo
09h25 DivertissementSecret Story
10h20 SérieAu nom de la vérité
10h50 SériePetits secrets entre voisins
11h20 SériePetits secrets entre voisins
11h55 MagazinePetits plats en équilibre
12h00 JeuLes deux coups de midi
12h55 MagazineL'affiche du jour
13h00 Journal
13h40 MagazinePetits plats en équilibre
13h50Météo
13h55 SérieLes feux de l'amour
14h55 TelefilmTragique obsession
16h30 DivertissementQuatre mariages pour une lune de miel
17h20 JeuBienvenue chez nous
18h15 DivertissementSecret Story
19h05 JeuMoney Drop
19h55Météo
20h00 Journal
20h35 MagazineMon assiette santé
20h37Météo
20h40 SérieNos chers voisins
20h50 SérieLes experts : ManhattanInédit
21h35 SérieLes experts : Manhattan
22h25 SérieLes experts : Manhattan
23h15 SérieLes experts : Manhattan



07h10 MagazineTélématin (suite)
08h00Journal
08h10 MagazineTélématin (suite)
09h05 MagazineDans quelle éta-gère
09h10 SérieDes jours et des vies
09h35 SérieAmour, gloire et beauté
10h00 MagazineC'est au programme
10h55Météo outremer
11h00 JeuMotus
11h30 JeuLes Z'amours
12h00 Tout le monde veut prendre sa place
12h55Météo 2
13h00Journal
13h49Météo 2
13h50 MagazineConsomag
13h56 MagazineExpression directe
14h00 MagazineToute une histoire
15h35 MagazineComment ça va bien !
16h50 MagazineCôté Match
16h55 MagazineDernier recours
17h20 MagazineLe jour où tout a basculé
17h40 DivertissementCD'aujourd'hui
17h45 DivertissementOn n'demande qu'à en rire
18h40 JeuMot de passe
19h24Météo 2
19h25 JeuN'oubliez pas les paroles
20h00Journal
20h40 MagazineHistoire d'un rêve
20h42 MagazineMon parcours gagnant
20h43Météo 2
20h45 DocumentaireLa légende du Tour de FranceInédit
21h40 DocumentaireLa légende du Tour de

France
22h40 DocumentaireLe bonheur est sur le zinc
23h30 DocumentaireRécidivistes : chroniques de la délinquance ordinaire



07h40 Dessin animéLes nouvelles aventures de Peter Pan
08h06 Dessin animéLes nouvelles aventures de Peter Pan
08h30 SérieAngelo la débrouille
08h40 JeunesseC'est bon !
08h45 DocumentaireDes histoires et des vies (1ère partie)
09h45 DocumentaireDes histoires et des vies (2e partie)
10h35 Edition de l'outre-mer
10h45 MagazineConsomag
10h50 MagazineMidi en France
11h55Météo
12h0012/13 : Journal régional
12h2512/13 : Journal national
12h55 MagazineMétéo à la carte
13h45 MagazineSi près de chez vous
14h10 MagazineSi près de chez vous
14h45 JeuKeno
14h50 Questions au gouvernement
16h10 JeuDes chiffres et des lettres
16h50 JeuHarry
17h20 MagazineUn livre, un jour
17h30 JeuSlam
18h00 JeuQuestions pour un champion
19h0019/20 : Journal régional
19h1819/20 : Edition locale
19h3019/20 : Journal national
19h58Météo
20h00 MagazineTout le sport
20h10 MagazineEt si on changeait le monde
20h15 SériePlus belle la vie
20h40 MagazineAu plus près du Tour
20h45 TelefilmJe retourne chez ma mère
22h10Météo
22h15 Grand Soir 3
23h20 TelefilmMaigret



06h55 MagazineLa matinale
08h25 FilmAlien Girl
10h00 DivertissementLa semaine des Guignols
10h30 FilmBel Ami
12h10 DivertissementLes Guignols de l'info
12h20 La nouvelle édition 1ère partie
12h45 MagazineLa nouvelle édition
14h00 SportWimbledon 2013
18h15 SportWimbledon 2013
18h45 Le JT
19h05 MagazineLe grand journal
20h05 DivertissementLe petit journal
20h30 MagazineLe grand journal, la suite
20h55 FilmJane EyreInédit
22h55 FilmUne bouteille à la mer



07h50 SérieMartine
08h05 SérieMartine
08h20 SérieLes p'tits diables
08h40Météo
08h45 MagazineM6 boutique
09h55Météo
10h00 JeuLes reines du shopping
11h00 SérieDesperate Housewives
12h40Météo
12h45 Le 12.45
13h05 SérieScènes de ménages
13h35Météo
13h45 TelefilmFréquence Love
15h35 SérieDrop Dead Diva
16h25 JeuFier de ma maison
17h35 JeuUn dîner presque parfait
18h45 Magazine100 % mag
19h40Météo
19h45 Le 19.45
20h05 SérieEn famille
20h50 D&CO, une semaine pour tout changerInédit
23h15 D&CO, une semaine pour tout changer

La sélection

19h50
Les experts : Manhattan

Résumé

Alors que des tagueurs sont en train de peindre le mot « meurtrier » sur la façade d'un immeuble, ils sont témoins d'un accident de voiture suivi d'un crime. D'après Danny, la victime, un dénommé Paul Tortucci, travaillait comme cuisinier dans une pizzeria familiale jouissant d'une bonne réputation. Mac s'y rend pour annoncer le décès du jeune homme. Il déclare également qu'apparemment, le défunt se livrait à du trafic de drogue mais que ses meurtriers ont confondu les paquets de mozzarella qu'il transportait avec de la cocaïne. Pendant ce temps, Danny interroge la propriétaire de l'un des véhicules impliqués dans l'accident...



19h45

La légende du Tour de France



Résumé

Couru pour la première fois en 1903, le Tour de France est l'épreuve reine du cyclisme. Depuis les pionniers, grimpant les cols non goudronnés avec leurs chambres à air de recharge autour du buste, jusqu'aux champions dopés à l'EPO et autres produits illicites, la course a connu des transformations considérables. Mais malgré les scandales, le Tour continue d'attirer les foules. Plusieurs millions de spectateurs se pressent chaque année au bord des routes. La plus grande force de cet événement reste l'incroyable popularité de ses champions : de Coppi à Armstrong, en passant par Bobet, Anquetil, Poulidor, Merckx, Hinault et Indurain, ils sont le symbole de leur époque.



19h45

Je retourne chez ma mère



Résumé

François, la quarantaine, fraîchement divorcé et au chômage depuis deux ans, traverse une mauvaise passe. A bout de toute ressource, il n'a plus d'autre solution que de retourner vivre chez sa mère, Alice, dans la petite ville de son enfance. Il cache à Alice sa terrible situation, invoquant une mission dans une PME locale pour justifier sa réapparition dans la maison familiale. Mais Alice n'est pas dupe et sent bien que son fils lui cache quelque chose. En s'appuyant sur plusieurs indices, elle tente de l'aider à se confier. François a bien du mal à avouer la vérité. Or, il peut compter sur le soutien indéfectible de sa mère...



19h55

Jane Eyre



Résumé

Après une enfance douloureuse, passée sous la coupe de sa tante puis dans un sinistre internat, une jeune orpheline, Jane Eyre, décide de s'émanciper et répond à une petite annonce pour une préceptrice au château de Thornfield-Hall. Jane est engagée. Elle éduquera la protégée du maître des lieux, le ténébreux Rochester, dont elle fait la connaissance dans des conditions dramatiques. En dépit de la froideur et de la bizarrie de Rochester, Jane ne peut s'empêcher de tomber amoureuse de lui. Elle sait pourtant qu'il est très au-dessus de sa condition et, de surcroît, déjà engagé avec la fière miss Ingram. Peu à peu, l'intérêt de Rochester à son égard perce sous son masque d'indifférence narquoise...



19h50

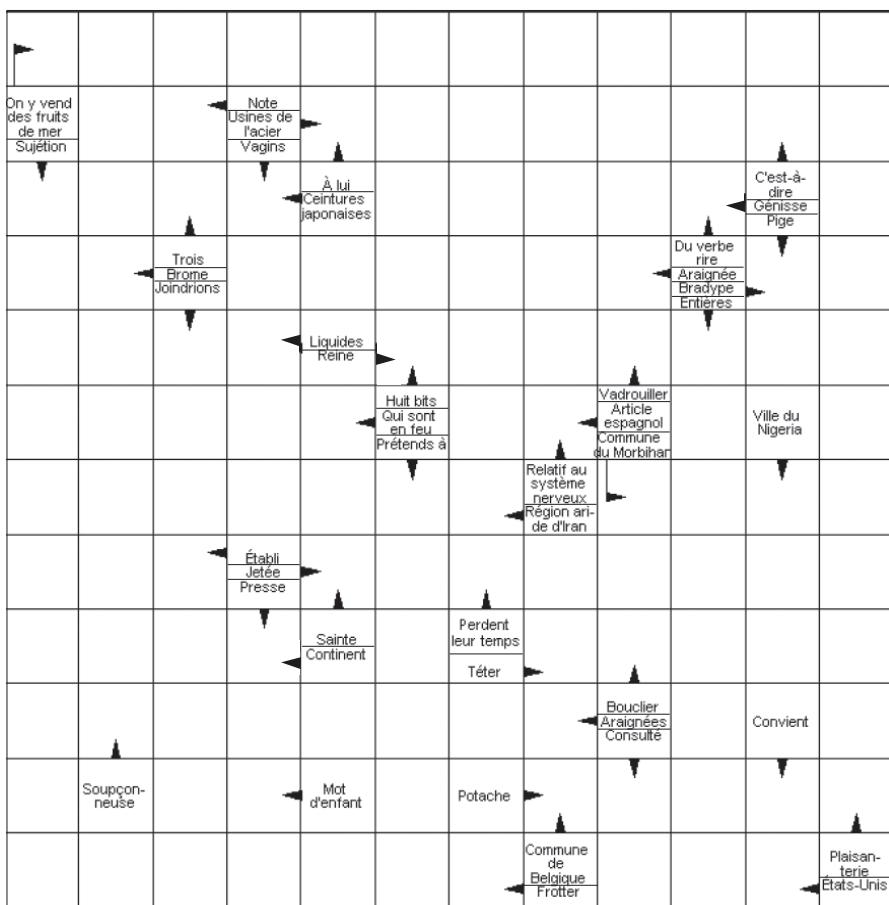
D&CO, une semaine pour tout changer



Résumé

En 1995, Laurence a acquis un ancien corps de ferme situé au beau milieu d'un petit village de la région picarde. A cette époque, elle avait entrepris aux côtés de son compagnon, et père de ses quatre enfants, des travaux conséquents dans la partie habitation du bâtiment. Mais le couple s'est aperçu trop tard de malfaçons qui ont rendu certaines des nouvelles installations inutilisables. Séparée de son compagnon, démunie et sans travail, Laurence est incapable de s'occuper de sa maison, qui se délabre petit à petit. Touchée par la situation délicate de Laurence, Maxime, le petit ami de sa fille ainée, a sollicité l'aide de Valérie Damidot et son équipe afin que l'ancien corps de ferme retrouve une belle allure.

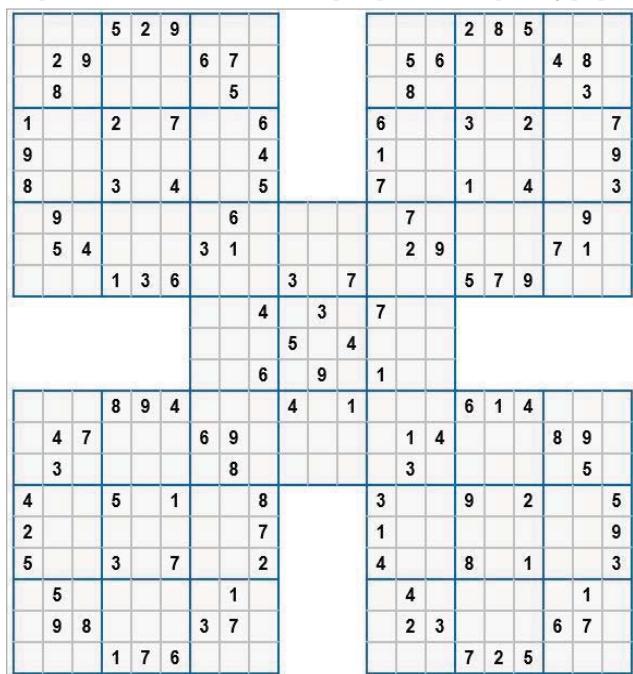
Mots fléchés n°306



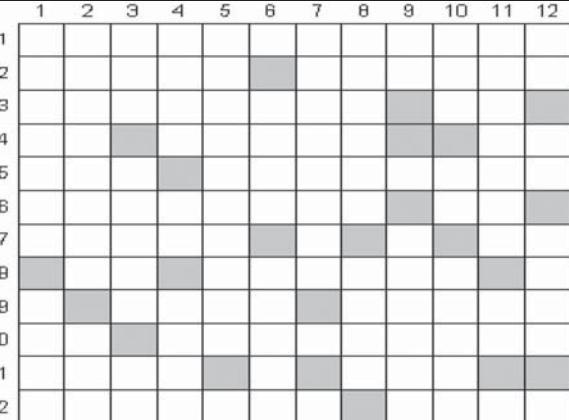
Samouraï-sudoku n°306

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standards du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Mots croisés n°306



Horizontalement:

1. Culture des jardins
2. Sentiment intense - Elue de nouveau
3. Mène une vie dissolue - Pronom personnel
4. En les - Causa la perte de - Note de musique
5. Téléphonie sans fil - Terrains couverts d'herbe
6. Physicien allemand - Pronom indéfini
7. Chanteur français - Titane
8. Négation - Loi du silence
9. Prénom féminin - Ventilée
10. Coup de tambour - Os décharnés d'homme
11. Ainsi soit-il - Rivière de l'Asie
12. Bois à petits coups - Agitation, émotion

Verticalement:

1. Respirer précipitamment - De la nature de la graisse
2. Oubli, lacune - Copain
3. Sur épuré d'un fruit cuit - Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles - Infinitif
4. Détruire - Police militaire nazi - Compositeur italien
5. Envahissement de la mer (plur.)
6. Automobile - Cérémonie catholique
7. Relatif à l'urine
8. Peintres français - Jeu de cartes
9. Pièce ayant la forme d'un T - Ecrivain irlandais (1672-1729)
10. île d'Allemagne - Elle fut changée en génoise - Écrivain allemand
11. Se jetèrent avec violence sur quelqu'un - Indiquer la liaison
12. Double voyelle - En les - Compositeur américain.



3

médailles de bronze, le bilan du judo algérien est satisfaisant

Le directeur technique national de judo, Salim Boutebcha, a qualifié de «satisfaisant» le bilan de la sélection algérienne (messieurs et dames), qui a arraché trois médailles de bronze, à l'issue de la dernière journée du tournoi de judo des 17^e Jeux méditerranéens de Mersin (Turquie).

La sélection algérienne de judo a remporté deux médailles de bronze chez les messieurs, grâce à Abderrahmane Benamadi (-90 kg) et Zouani Bilel (+100 kg), alors que les dames se sont contentées d'une médaille de bronze, œuvre de Oualal Kaouther (-78 kg).

«Nous sommes largement satisfaits des résultats obtenus par les judokas algériens lors des JM-2013, par rapport à des critères ayant trait à leur âge et d'autres aspects typiquement techniques», a déclaré à l'APS Salim Boutebcha qui dressait un premier bilan de la participation algérienne.

La sélection algérienne a participé aux joutes méditerranéennes de Mersin avec 14 athlètes, sept chez les messieurs et sept chez les dames.

«La récolte algérienne a été boostée par la première médaille de bronze



remportée par Benamadi, qui a produit une belle prestation alors qu'il vient juste de changer de catégorie de poids, ce qui a rendu difficile sa tâche lors de ce tournoi méditerranéen», a-t-il précisé. Lors des Jeux méditerranéens de 2009 à Pescara en Italie, la sélection algérienne de judo avait récolté cinq médailles de bronze grâce à Leila Latrous (-57 kg), Kahina Saïdi (-63 kg), Rachida Ouerdane (-78 kg), Amar Benyekhlef (-100 kg), Lyès Bouyacoub (-90 kg). «Certes, lors des JM-2009, le judo algérien a récolté cinq médailles de bronze, mais en l'espace de quatre ans, beaucoup de choses ont changé avec le départ de ces athlètes. La sélection algérienne senior, dont la moyenne d'âge se situe entre 21 et 23 ans, est

considérée comme la locomotive du judo algérien. Elle comprend de jeunes judokas, sur lesquels sont fondés les espoirs de l'Algérie lors des prochaines compétitions», a estimé Boutebcha.

De son côté, l'entraîneur de la sélection masculine de judo, Ahmed Moussa, s'est montré satisfait des deux médailles de bronze arrachées par ses judokas. «Je suis satisfait des médailles de Benamadi et Zouani, mais triste et déçu pour Saker et Mohammedi qui auraient pu accéder au podium, mais hélas, ils ont perdu leur duel dans les toutes dernières secondes, ce qui est inacceptable à ce niveau de la compétition», a déclaré à l'APS Ahmed Moussa. «Dans les semaines à venir, les prestations de nos judokas lors des JM vont être scrutées à la loupe et chaque secteur va être étudié dans le moindre détail afin d'en tirer toutes les conclusions. C'est un nouveau cycle qui s'ouvre désormais. L'objectif affiché est clair : il faut toujours améliorer chaque petite chose, car ce sont les détails qui font la différence», a-t-il dit.

HANDBALL-DAMES-GROUPE A L'Algérie s'incline face à la Serbie

La sélection algérienne de handball (dames) s'est lourdement inclinée face à son homologue serbe (20-28), mi-temps : (8-18) en match comptant pour la 2^e journée du groupe A du tournoi des Jeux méditerranéens à Mersin en Turquie (20-30 juin), disputé dimanche.

Dans l'autre rencontre du groupe A, le Monténégro a battu la Turquie (25-22) mi-temps: (10-10), alors que l'Italie est exempté de cette journée. Lors de la première journée de compétition disputée samedi, le Sept algérien s'était incliné face à la Turquie (23-25).

Pour leur prochaine sortie, les joueuses de Karim Achour, seront opposées à l'Italie lundi. Le rendez-vous de Mersin constitue une étape préparatoire pour les deux sélections nationales en vue des prochaines échéances, selon la direction technique nationale de la Fédération algérienne de handball (Fahb).

VOLLEYBALL-MESSIEURS-GROUPE B L'Algérie bat l'Italie 3 sets à 2



La sélection algérienne de volley-ball (messieurs) a créé une énorme sensation en battant, dimanche, son homologue italien par 3 sets à 2 (22-25, 27-25, 17-25, 25-20, 15-10) dans un match comptant pour la 2^e journée du groupe B du tournoi des Jeux méditerranéens à Mersin en Turquie (20-30 juin). Cette victoire surprise relance la sélection algérienne dans la course aux deux premières places qualificatives aux demi-finales du tournoi. Dans l'autre rencontre du groupe B, la Tunisie s'est déjà qualifiée au dernier carré après sa victoire face à la Macédoine 3 sets à 1 (20-25, 25-18, 25-23, 25-19). Lors de la première journée de compétition disputée vendredi, le Six algérien s'est incliné face à la Tunisie sur le score de 3 sets à 0 (25-19, 25-22, 25-18). Pour leur prochaine sortie, les volleyeurs algériens seront opposés à la Macédoine, aujourd'hui mardi.

(3^e JOURNÉE) Tableau des médailles

Al'issue de la quatrième journée des 17^e Jeux méditerranéens de Mersin en Turquie (20-30 juin):

	Or	Arg	Br	T
1-Italie	22	25	20	67
2-Turquie	14	14	14	42
3-Espagne	10	10	9	29
4-France	10	7	18	35
5-Egypte	7	4	8	11
6-Slovénie	5	5	4	14
7-Tunisie	4	10	9	23
8-Serbie	4	6	3	13
9-Grèce	4	4	9	17
10-Maroc	2	1	5	8
11-Croatie	2	1	4	7
12-Albanie	2	1	3	6
13-Monténégro	1	0	1	2
14-Bosnie	0	1	1	2
15-Algérie	0	0	4	4
16-Chypre	0	0	2	2
17-Liban	0	0	2	2

6 boxeurs algériens qualifiés aux demi-finales

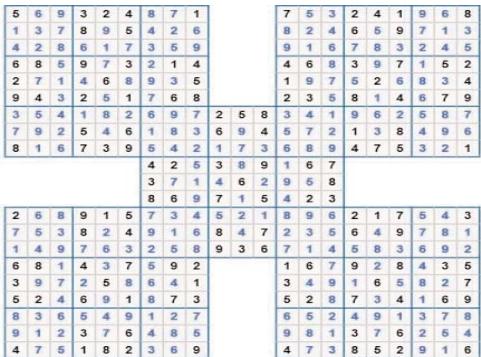
Six boxeurs algériens se sont qualifiés aux demi-finales du tournoi de boxe des 17^e Jeux méditerranéens de Mersin, à l'issue des quarts de finale disputés sur trois jours, assurant chacun au minimum une médaille de bronze pour l'Algérie. Mohamed Flissi (49 kg), Reda Benbaâziz (56 kg) et Abdelkader Chadi (64 kg) boxeront demain lundi, respectivement face à l'Italien Manuel Cappaï, le Turc Mehmet et l'Egyptien Islam Mohamed.

Mardi, ce sera au tour de Mohamed Amine Ouadahi (60 kg), de Abdelhafid Benchabla (81 kg) et Lyès Abbadi (69 kg) de tenter de passer en finale, en affrontant respectivement les deux Turcs Aydin Bunyamin et Avni Yıldırın,

ainsi que l'Italien Alfonso Di Russo.

Victorieux dimanche en quarts de finale face à l'Italien Gianluca Rosciglione, Benchabla a exprimé sa joie de passer aux demi-finales aux dépens d'un boxeur qu'il connaît bien, étant son coéquipier dans le club milanais «Italia Thunder» dans la compétition semi-professionnelle de la World series of boxing. «Je connais bien le boxeur, ainsi que ses entraîneurs. J'ai pu le battre grâce à la préparation avant les JM-2013 et le stage effectué récemment à Cuba», a déclaré Benchabla à l'APS. De son côté, Mohamed Amine Ouadahi souhaite poursuivre son «aventure dans le tournoi des JM, atteindre la finale et remporter la médaille d'or». À l'issue des quarts de finale, le directeur technique national s'est félicité de la prestation des boxeurs algériens, notamment après la qualification de six boxeurs en demi-finales sur les dix pugilistes engagés dans le tournoi des JM de Mersin. Les quatre boxeurs qui n'ont pu atteindre le stade des demi-finales sont Abdelfmalek Rahou (75 kg), Chouaib Bouloudinet (-91 kg), Fahem Hammachi (-52 kg) et Hamza Beguerni (+91 kg).

Solution Samurai-sudoku N°306



Solution Mots Croisés N°306

VESPERTILION
ARMURE■NEGRE
TR■NO■CROUTE
IENISSEI■AH■
CUISTOT■ANES
IRM■RU■ALOSE
N■BEATITUDES
ALERTE■AMOS■
TAS■ENCLIN■E
EU■T■ELAN■LP
URRAQUE■ENEE
REAGIR■GREVE

Solution Mots Fléchés N°306

TRIPATOUILLE
OURAGAN■NIE■
USERA■DECELE
RENACLE■ANON
N■EGEE■AS■UN
EV■ERSES■ECU
BECs■BLANCHI
ORE■LIED■U■S
US■KIEV■EMU■
LOI■ANAMNESE
ESSONNIENNES
R■ENTE■RATS■

ATHLÉTISME / CHAMPIONNATS ARABES CADETS

Les Algériens sur la plus haute marche du podium

Avec un total de 25 médailles dont 13 en or, 7 en argent et 5 en bronze, la sélection nationale d'athlétisme des cadets a enlevé, dimanche soir au Caire (Egypte) les championnats arabes de sa catégorie devant les Egyptiens qui ont gagné 12 médailles d'or et les Tunisiens avec 7 médailles en vermeille seulement. Les Algériens se sont imposés devant 12 nations arabes figurant au tableau des médaillés.

Après les deux premières

journées durant lesquelles, les coéquipiers de Mahmoud Hamoudi s'étaient déjà illustrés avec cinq titres, lors de la 3^e et dernière journée, ils ont pu arracher haut la main pas moins de 8 titres sur les 15 possibles. La palme de cette compétition est revenue aux jeunes Hamoudi et Triki qui ont remporté deux médailles en vermeille chacun. Le premier sur les sprints du 100 et 200 m et le second sur les concours de la longueur et triple

saut. Une performance d'ailleurs saluée par le directeur technique national Ahmed Boubrif qui a indiqué qu'« il n'est pas du tout facile de gagner deux courses de haut niveau en trois jours ». Lors de cette dernière journée, les médailles d'or ont été gagnées par Sououha Bourhila sur le 200 filles en 24.68, le 1500 m filles par Ryma Chenah en 4'34.99, au triple saut filles par Selma Kawther avec un jet de 12.34 m, par le relais 4x100 filles en 2'16.98, par Yasser Mohamed Triki au triple saut garçons avec un bond de 15.06 m, au décathlon par Amir Boukhaïf avec un total de 5601 points, au 1500 m garçons par Youcef Bouleldjam en 3'53.45 et sur le 200 m garçons par Hamadi Mahmoud en 22.03.



Ces résultats viennent confirmer un certain travail fait en direction des jeunes catégories qui constituent indéniablement la relève de demain. Ces titres devront être confirmés avec des chronos «probants» aux championnats du monde des cadets prévus au mois de juillet en Ukraine.

DÉCLARATIONS :

Amar Bouras (Président de la FFA) : c'est un résultat encourageant pour avoir une bonne base et avoir plus tard une bonne équipe senior qui pourrait, pourquoi pas, remporter des médailles dans des compétitions mondiales. Je pense que c'est aussi laboutissement d'un long travail entamé dans les années 2005 et 2006. Il faut dire également que la politique entamée commence à donner ses fruits. Le dernier bureau fédéral s'était concentré sur le travail des jeunes et nous allons continuer sur cette voie pour avoir à l'avenir des sélections nationales de très bon niveau et compétitives sur le plan mondial. Il y a lieu de relever que la nouveauté dans la gestion de l'élite nationale c'est la prise en charge de l'athlète et de son entraîneur. C'est-à-dire une prise en charge générale et particulière de chacun de nos champions.

Ahmed Boubrif (DTN de la FFA) : Ces résultats vont constituer pour nous un nouvel élan pour la relance discipline en général et pour ces jeunes athlètes dont 23 vont représenter le pays au championnat du monde de la catégorie qui aura lieu en Ukraine du 10 au 14 juillet. C'est aussi une confirmation des résultats que ces jeunes avaient réalisés avant ces championnats au Caire. Je tiens personnellement à leur tirer chapeau pour avoir dominé le pays organisateur. Mes félicitations à toute la sélection et plus particulièrement aux jeunes Mahmoud Hamoudi et Triki qui ont réussi à gagner chacun deux médailles respectivement sur le 100 et le 200 m et en longueur et au triple saut chose qui n'est pas du tout facile dans une compétition qui se déroule en trois jours.

Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE DAR EL BEIDA
COMMUNE DE BORDJ EL KIFFAN

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
NIF : 41000200001608501029

Conformément aux dispositions de l'article 49 du décret présidentiel N°10/236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics, modifié et complété. Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Bordj El Kiffan, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert portant :

Acquisition de matériels roulants au profit de la commune de Bordj El Kiffan
N° 02/2013 : acquisition de 04 camions à benne capacité 20 tonnes
N° 03/2013 : acquisition rétrocargeur

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres technique et financière conformément au cahier des charges, le marché a été attribué provisoirement à :

Projet	Entreprises	Nombréro d'identification fiscale	Total du montant donné en TTC	Délai de livraison	La note technique	Observations
Acquisition de matériels roulants au profit de la commune de Bordj El Kiffan	EURL BATTIRAM	000716097339552	25.696.000,00 DA	01 jour (immédiat)	67,06/90	L'offre moins disante
Acquisition rétrocargeur	EURL GM TRADE	000416096781471	8.359.990,00 DA	30 jours	73,50/90	L'offre moins disante

Les autres soumissionnaires peuvent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière et cela en se rapprochant du bureau des marchés publics de la commune de Bordj El Kiffan plus tard **trois (03) jours** de la publication de l'attribution provisoire de l'avis d'appel d'offres ouvert.

Les soumissionnaires qui contestent le choix peuvent introduire un recours dans les **dix (10) jours** à compter de la date de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) ou la presse, auprès de la commission des marchés de la commune de Bordj El Kiffan suite à l'article 114 du décret présidentiel N° 10/236 à la 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics, modifié et complété.

COUPE D'ALGÉRIE DE BASKET-BALL (MINIMES GARÇONS)

Bain de foule pour les basketteurs de l'US Biskra

Un accueil populaire a été réservé dimanche aux minimes de l'US Biskra vainqueurs samedi de la coupe d'Algérie de basket-ball 2013 face au NB Staoueli sur le score de (38-29, mi-temps: 15-10). L'autocar de la sélection sacrée a sillonné les principaux axes de la capitale des Zibans sous les ovations des supporters rassemblés notamment le long des avenues Zaâtcha et Hakim Saâdane. Les poulains de Faouzi Haddad qui ont dominé hier la finale de bout en bout ont terminé la première mi-temps avec 5 points d'écart (15-10). Ce deuxième sacre après celui de 2008 est le fruit des efforts conjugués de tous les membres de la famille du club, a affirmé Larbi Kessab président du club.

CHAMPIONNAT DU MONDE DE RUGBY DES MOINS DE 20 ANS

L'Angleterre sacrée

L'équipe d'Angleterre a remporté le Championnat du monde de rugby des moins de 20 ans en battant le Pays de Galles 23 à 15 (mi-temps 3-15), en finale dimanche à Vannes (France). L'Angleterre succède à l'Afrique du Sud, vainqueur du Mondial-2012.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES DE LA WILAYA DE BÉJAÏA
N° D'IDENTIFICATION FISCALE : 411014000006080
SIÈGE : BLOC ADMINISTRATIF, RUE DE LA LIBERTÉ, BÉJAÏA 06 000
TÉL : (034) 21 18 96 - (034) 21 10 27
FAX : (034) 22 22 31

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 01/DSA/2013

La Direction des Services Agricoles (DSA) de la wilaya de Béjaïa lance un appel d'offres national restreint portant sur la **fourniture de 85 000 plants d'oliviers certifiés** et ce, dans le cadre du programme de développement de l'oléiculture 2010-2014 (Projets à initiative locale).

Les pépinières arboricoles agréées spécialisées dans l'élevage et la production de plants d'oliviers disposant de plants en référence au dernier bulletin de disponibilités en plants arboricoles établi par les services du CNCC, intéressées par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la **Direction des Services Agricoles de la wilaya de Béjaïa (Service de l'Administration et Moyens)**, siège au Bloc Administratif, Rue de la Liberté, Béjaïa.

Les offres établies en deux exemplaires, accompagnées des pièces administratives et fiscales telles que mentionnées dans le cahier des charges, doivent être scindées en deux (02) plis fermés distincts :

Le premier contenant l'offre technique et portant la mention «Pli technique» et le second contenant l'offre financière et portant la mention «Pli financier».

Les deux (02) plis «Pli technique et Pli financier», doivent être introduits dans un pli extérieur.

Le pli extérieur doit être scellé et anonyme et ne doit porter que les mentions suivantes :

DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES DE LA WILAYA DE BÉJAÏA
APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N° 01/DSA/2013
«A NE PAS OUVRIR»

La date limite de dépôt des offres est fixée à **30 jours à 12 heures** à compter de la première parution du présent avis dans la presse.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique, au siège de la Direction des Services Agricoles, le dernier jour de dépôt des offres à **14 heures**.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de cent vingt (**120**) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION Rachid Redjradj (JSM Béjaia) sanctionné par la CAF

Le manager général de la JSM Béjaia Rachid Redjradj a écopé de quatre matches de suspension pour avoir «incité ses joueurs à contester et à insulté les arbitres avec propos injurieux», lors de la rencontre face à l'ES Sahel, en huitième de finale «bis» retour de la Coupe de la Confédération, rapporte lundi la Confédération africaine de football (CAF).

La JSM Béjaia est sanctionnée de son côté d'une amende de 10.000 dollars, précise la même source. Le match ES Sahel-JSM Béjaia s'est arrêté pour 7 minutes.

D'autre part, le capitaine de l'ES Sétif Farouk Belkaid a écopé de quatre matches de suspension pour avoir «bousculé l'arbitre», lors de la rencontre contre les Gabonais de l'US Bitam comptant pour les huitièmes de finale «bis» de la Coupe de la CAF.

Outre les quatre matches de suspension, le défenseur de l'ES Sétif devra s'acquitter d'une amende de 5000 dollars.

La commission de discipline de la CAF a prononcé lors de sa réunion une série d'autres sanctions.

Ainsi, le joueur gabonais Mbough Mvouamba est suspendu pour deux ans suite à un contrôle anti-dopage positif, lors du match contre la Tunisie en championnat d'Afrique des Nations des U-17. Les joueurs Kchouk Slimane (CA Bizertin) et Mustapha Mrani (FAR Rabat) ont écopé chacun de quatre matches de suspension et 5000 dollars d'amende.

Le premier pour «comportement violent envers l'arbitre» et le second a «empoigné l'arbitre par son maillot», selon la CAF.

TRANSFERTS

«L'USM Alger n'a reçu aucun contact de Bordeaux pour Ferhat»

La direction de l'USM Alger n'a reçu aucun contact de la part de son homologue de Bordeaux en vue du transfert de son milieu de terrain international, Zinedine Ferhat, vers le club français de Ligue 1 de football, a affirmé lundi le vice-président de la formation algérienne Rabah Haddad.

«Pour l'instant, on n'a reçu aucun contact de la part de la direction de Bordeaux pour s'attacher les service de notre joueur Zinedine Ferhat. Pour moi, tout ce qui se dit à ce propos n'est que simples spéculations», a déclaré à l'APS, le responsable usmiste.

La presse spécialisée a évoqué ces derniers jours un intérêt de la part du club bordelais pour le jeune usmiste, l'une des révélations du championnat de Ligue 1 algérienne lors de l'exercice

écoulé. «Je ne peux pas me prononcer sur la position à prôner en cas d'un éventuel contact officiel de la part de Bordeaux ou un autre club européen, mais une chose est sûre, on prendra en considération l'intérêt du joueur et celui de notre club dans toute transaction», a expliqué Haddad. Engagé par l'USMA lors de l'été 2011 en provenance de l'Académie de football de la Fédération algérienne (FAF), le joueur de 20 ans a notamment tapé dans l'œil des recruteurs au cours du championnat d'Afrique des nations des moins de 20 ans, qui s'est déroulé en mars en Algérie. Il est encore lié pour trois autres saisons avec le club de «Soustara», où il est devenu un titulaire à part entière sur l'échiquier de l'entraîneur français, Roland Courbis, depuis la saison passée.

Abdallah El Mouden à l'essai au FC Lierse

Le jeune milieu de terrain du Paradou AC, Abdallah El Mouden, effectue actuellement des essais avec le FC Lierse, club de première division belge de football, a-t-on appris lundi auprès de Kheireddine Zetachi, président de la formation algéroise sociétaire du championnat amateur.

«El Mouden est depuis quelques jours à Lierse où il effectue des essais techniques avec le club de première division belge en vue d'un éventuel recrutement», a déclaré à l'APS,

le président du PAC. S'il venait à retenir par Lierse, El Mouden, ex-international junior, serait à sa deuxième expérience dans un club européen.

Il a été transféré au FC Paris (National, France) lors de l'été 2012, mais il n'y était resté que six mois. El Mouden (18 ans) a été formé à l'Académie de football du PAC créée depuis cinq ans.

Il a été promu en équipe première paciste lors de la

CABBA

Le wali sauve le club avec 9,2 milliards de centimes

Mouad B.

Le wali de Bordj Bou Arréridj, M. Azzedine Mecheri, a réussi, une fois encore, à sauver le CABBA d'une faillite certaine. Dimanche en fin de journée, le premier magistrat de la wilaya a convié des investisseurs de la région pour venir en aide à l'équipe phare de la région. «Cette équipe est la votre aussi», dira le wali qui insiste qu'avec cet argent c'est la paix sociale qui se maintient.

Durant cette rencontre, une somme de 9,2 milliards de centimes : 3 milliards du fond de la wilaya, 500 mil-

lions de l'APC, 1,3 milliard des membres du conseil d'administration et 4,4 milliards de centimes par des donateurs conviés par le wali, a été collectée.

Une grande bouffée d'oxygène pour ce club qui envisage d'effectuer un changement presque total de l'effectif (pas moins de 15 joueurs) et même le staff technique.

En tout cas, c'est de bon augure pour la suite des événements. «Cette rentrée d'argent va permettre d'entamer la saison sous les meilleurs auspices», précise le wali.

Il lance un appel appuyé en direction de tous les amoureux de la balle ronde, les supporters du CABBA, et



particulièrement les vétérans du club, afin de soutenir cette équipe qui est la fierté de la région. Avec cet argent les responsables du club comptent passer à la concrétisation des négociations entamées depuis quelques jours avec les anciens joueurs et les nou- velles recrues. Ils doivent même chercher un entraîneur.

Mais les supporters du CABBA qui attendent aussi la souscription publique réclament une gestion très réfléchie, claire et pas de gaspillage.

USM HARRACH

«Je ne désespère pas de convaincre Doukha de rester»

Le président de l'USM Harrach (Ligue 1 algérienne de football), Mohamed Laïb, a affirmé lundi que son souci est de convaincre le gardien de but international, Azzeddine Doukha de rester, au moment où son élément avait émis le souhait de change d'air.

«Après avoir réussi à garder le défenseur Belkaroui, mon souci actuel est de convaincre Doukha de rester parmi nous. Je n'ai pas encore abordé le sujet avec lui, mais j'espère bien qu'il sera avec nous la saison prochaine, d'autant qu'il est

considéré comme un cadre de l'équipe», a affirmé à l'APS le premier responsable du club.

Azzeddine Doukha, dont le contrat avec l'USMH arrive à échéance en 2014, avait émis le voeu de quitter les «jaune et noir» pour rejoindre une autre équipe. Une clause dans son contrat lui permet de quitter le club cette saison. Par ailleurs, l'USMH a enregistré le départ de trois joueurs cadres, il s'agit de Amine Touahri et Abdelghani Demou, signataires à l'ES Satif, alors que Baghdad Bouunedjah, a

préféré tenter une expérience à l'étranger en s'engageant pour trois saisons avec l'ES Sahel (Ligue 1 tunisienne). L'USMH sera la première formation de la Ligue 1 à reprendre le chemin des entraînements, puisque la reprise est fixée pour ce mercredi.

Le club harrachi s'est classé lors du précédent exercice, à la seconde place au classement derrière l'ESS, ce qui va lui permettre de prendre part à la prochaine édition de la Ligue des champions d'Afrique.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE OUARGLA
DIRECTION DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS
NIF 099830019000921

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application des dispositions de l'article 49 alinéa 02 du décret présidentiel N° 10-236 du 07 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics.

La Direction du Logement et des Equipements Publics de la wilaya de Ouargla informe qu'à l'issue de l'évaluation des offres technique (dossier administratif et proposition) et financière du concours d'architecture N° 08/2012 publié dans le quotidien *Al-Michair Siyasi* le 20/09/2012 concernant :

L'ÉTUDE DE LA COUR ADMINISTRATIVE À OUARGLA

Le concours est attribué provisoirement comme suit :

Bureau d'étude	NIF	Montant DA	Délai	Note technique	Observation
BET Modern INK Selami Souad	296830130186424	9.048.750,00	60 jours	70.15	Mieux disant

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire auprès de la commission des marchés de la wilaya de Ouargla un recours porté dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la première parution du présent avis dans la presse ou le BOMOP et cela conformément à l'article 49 du décret présidentiel N° 10-236 du 07/10/2010.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires intéressés sont invités à se rapprocher de la Direction du Logement et des Equipements Publics de la wilaya de Ouargla au plus tard **(03) trois** jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière.



Naples fixe un ultimatum pour Edinson Cavani

Alors qu'Edinson Cavani est couronné par le Real Madrid mais aussi par Chelsea, le président du Napoli a décidé de fixer un ultimatum pour la vente de son joueur. Ce n'est un secret pour personne, celui qu'on surnomme le Matador, est un joueur couronné durant ce mercato estival. Le Real Madrid a déjà même transmis une offre à Naples ! Mais le président de Napoli, Aurélio De Laurentiis, attend toujours la confirmation du départ son joueur.

Falcao évoque la possible clause Real Madrid

Alors qu'il s'est engagé avec l'AS Monaco durant ce mercato estival, Radamel Falcao s'est exprimé sur la rumeur de l'existence d'une clause «Real Madrid» dans son contrat.

En recrutant Falcao, l'AS Monaco a frappé un très gros coup durant ce mercato estival. Mais la rumeur de l'existence d'une clause lui permettant de rejoindre le Real Madrid en cas d'offre mirobolante lors du prochain mercato hivernal existe... Ce dernier s'est exprimé à ce sujet, revenant aussi une nouvelle fois sur les raisons qui l'ont poussé à rejoindre l'ASM.



El Shaarawy loin d'être parti ?

Courtisé notamment par l'AS Monaco, Stephan El Shaarawy n'a pas encore quitté l'AC Milan. C'est en tout cas ce qu'a affirmé l'administrateur-délégué du club lombard, Adriano Galliani, interrogé sur Sky Italia.

«Nous n'avons jamais pensé à vendre El Shaarawy et nous n'avons pas reçu d'offre spéciale pour lui. Actuellement, tout est tranquille», a-t-il déclaré sur la chaîne transalpine. L'attaquant dispute actuellement la Coupe des Confédérations avec la sélection italienne. Il a disputé 33 matches de Serie A cette saison pour 16 buts marqués.

Mourinho ne compte pas dépenser des millions

Fraîchement nommé entraîneur de Chelsea, José Mourinho a avoué qu'il ne compte pas trop utiliser les millions de Roman Abramovitch, le propriétaire du club. À l'heure actuelle, Chelsea est resté sage sur ce mercato estival. La seule recrue à noter du côté du club londonien reste Andre Schürrle, recruté au Bayer Leverkusen pour 18 millions d'euros. Interrogé par le média anglais Talksport, José Mourinho, de retour à Chelsea, a insisté sur le fait qu'il compte s'appuyer davantage sur l'effectif actuel, plutôt que de modifier radicalement l'équipe en achetant plusieurs joueurs durant ce mercato.



La Juve n'a pas abdiqué pour Higuain

Gonzalo Higuain n'est pas encore un joueur d'Arsenal. Son père et agent, Jorge, a confirmé à la *Gazzetta dello Sport* que les discussions étaient bien avancées avec le club entraîné par Arsène Wenger. Tout en précisant que la Juventus Turin n'avait pas abdiqué. «Rien n'a encore été signé mais je peux vous assurer que les discussions avancent entre les clubs concernés», a confié l'ancien joueur de Brest.

Nous ne finaliserons aucun contrat personnel tant que les clubs ne se seront pas mis d'accord. Je suis conscient qu'Arsenal a fait une énorme offre (ndlr : 26M€ de transfert et un salaire de 180 000€ par semaine), mais la Juventus aussi.

Rien n'est encore joué pour l'attaquant argentin du Real Madrid.



Malouda vers l'Olympiakos ?

Florent Malouda devrait pouvoir rejouer au football... Après un an d'anonymat à Chelsea, où il était cantonné à l'équipe réserve, le milieu de terrain français de 33 ans arrive au terme de son contrat chez les Blues au 30 juin. Selon des informations de France Football, des contacts auraient été noués avec l'Olympiakos Le Pirée pour un bail courant jusqu'en 2015. L'ancien Castelroussin, Guingampais ou Lyonnais pourrait, donc, découvrir la Grèce et participer par la même occasion à la Ligue des champions 2013-2014.



8M€ pour un Français U20

Selon Marca, la formation du Real Madrid pourrait prochainement formuler une offre de 8 millions d'euros pour le milieu de terrain, Geoffrey Kondogbia. Actuellement sous contrat avec le FC Séville, un accord pourrait rapidement aboutir entre les deux clubs.



ALGÉRIE-FRANCE

M. Babès s'entretient avec un responsable de l'Assemblée nationale française

Le président du Conseil national économique et social (CNES), Mohamed Seighir Babès s'est entretenu hier à Alger avec le vice-président de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale française Michel Vauzelle sur les moyens de promouvoir les relations bilatérales, indique un communiqué de cette institution. L'entrevue entre MM. Babès et Vauzelle qui a entamé une visite en Algérie dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le président français François Hollande, était l'occasion d'évoquer «des axes à développer au profit de la construction d'un espace d'échange et de développement apte à renforcer un dialogue de proximité notamment dans le cadre du 5+5 et ce, dans le sens d'un élargissement de ses activités et horizon», lit-on dans le communiqué. Les entretiens ont porté également sur les perspectives de partenariat inter-institutionnel comme le stipule l'accord signé entre le CNES et le Conseil français économique, social et environnemental à l'occasion de la visite en Alger de son président début juin.

ALGÉRIE-NORVÈGE

Le ministre norvégien de l'Energie en visite en Algérie

Le ministre norvégien du Pétrole et de l'énergie, M. Ola Borten Moe, a entamé hier une visite officielle en Algérie, à l'invitation de son homologue algérien, M. Yousfi, indique un communiqué du ministère de l'Energie et des mines. Lors de cette visite de trois jours en Algérie, le ministre norvégien aura des entretiens avec M. Yousfi ainsi qu'avec des responsables de Sonatrach, ajoute la même source.

GRÈVE DE L'INTERSYNDICALE DE LA SANTÉ

Ziari : «Un dialogue serein a été entamé»

Un dialogue «serein» a été entamé avec les différents acteurs du corps de la santé pour répondre à leurs revendications, a affirmé hier à Souk Ahras, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelaziz Ziari. «Nous avons discuté avec beaucoup de sérieux avec des gens raisonnables et représentatifs. Les choses avancent là où c'est possible», a déclaré M. Ziari à l'APS en marge de la visite de travail et d'inspection du Premier ministre, Abdellmalek Sellal, à Souk Ahras. L'intersyndicale de la santé regroupant les praticiens, les spécialistes et les psychologues a observé, à partir du 2 mai dernier, un mouvement de grève cyclique de cinq semaines pour réclamer la prise en charge de la plateforme de revendications par le ministère de la Santé. Elle a décidé, le 10 juin dernier, de geler son mouvement de grève après l'ouverture du dialogue avec la tutelle. Le ministre a estimé que les revendications des médecins étaient «légitimes», ajoutant qu'un retard était accusé dans l'application des textes ayant trait notamment, à l'évolution des carrières. Par ailleurs, M. Ziari a relevé que lors de la grève, observée dans des hôpitaux à travers l'ensemble du territoire national, «des médecins minoritaires et non représentatifs avaient essayé de s'imposer par la force».

EQUIPE NATIONALE

Pourquoi Belfodil ne devrait pas être convoqué par Halihodzic**S. Ben**

Il faut bien rappeler qu'aussi bien le président de la Fédération algérienne de football (FAF), M. Mohamed Raouraoua que le sélectionneur de l'équipe nationale algérienne ont bel et bien précisé qu'un joueur qui ne participe pas aux qualifications avec les Verts n'irait pas au Mondial 2014.

Ce cas avait auparavant fait couler beaucoup d'encre lorsque les joueurs locaux faisaient tout le travail qu'il faut et écument tous les terrains africains pour arracher la qualification et que ce sont d'autres joueurs et en particulier évitant à l'étranger qui sont appelés lors de la phase finale. Il est important de signaler qu'il ne s'agit nullement de «renier» nos compatriotes évitant à l'étranger mais force est de reconnaître que ce n'est vraiment pas «fair play» que des joueurs qui souffrent pour arracher la qualification en terre africaine se voient privés d'une telle participation à laquelle ils étaient partie prenante au détriment des autres qui trouvent la situation toute préte.

Si ce cas vient d'être cité aujourd'hui, c'est parce que beaucoup de jeunes joueurs sont sur les tablettes de coach Vahid Halihodzic et en premier le cas Ishak Belfodil. Et c'est un véritable cas qu'on aborde aujourd'hui. Car pour ceux qui ont la mémoire courte, il est important de rappeler que la décision de l'attaquant de Parme Ishak Belfodil (21 ans) a été appréciée à sa juste valeur lorsqu'il avait décidé de porter les couleurs de l'Algérie.

Or, depuis ce jour, Ishak a toujours en les pieds lourds pour venir chez les Verts. La dernière fois où on parlait avec insistance sur sa venue

chez les Verts, il a mis fin au suspense en disant qu'il n'est pas encore prêt pour ce faire. Et voilà que plus tard qu'il y a une semaine, son agent, George Atangana, qui s'est exprimé dans les colonnes de *L'Équipe*, lance un message fort à Vahid Halihodzic, le sélectionneur des Verts en déclarant, entre autres qu'«il (Belfodil) a la volonté de jouer pour l'Algérie. Je crois que c'est maintenant le bon moment pour l'appeler. En tout cas, si Vahid Halihodzic le convoque, il répondra présent».

Ainsi et deux matchs en «aller» et «
et «
retour» pour le dernier tour qualificatif au Mondial 2014 Ishak Benfodil se trouve enfin prêt pour rejoindre les Verts !... Après avoir signé son engagement auprès de la FIFA en automne dernier puis avoir refusé de rejoindre les Verts à maintes reprises depuis son annonce, comment le sélectionneur algérien réagira-t-il à cette demande ? Les avis sont partagés. Mais la logique dira : non ! Pourquoi attendre jusqu'à aujourd'hui pour déclarer

clairement que c'est «le moment» ? Et pourquoi auparavant ce n'était pas le moment alors qu'auparavant justement le joueur en question n'avait aucun problème. Or, aujourd'hui, il est en principe très préoccupé par son prochain transfert.

Faut-il préciser que le joueur est tout proche de signer en faveur de l'Inter de Milan. Ainsi, le talentueux et controversé Ishak Belfodil qui a dribblé les Verts durant toute la saison écoulée et après les batailles africaines du mois de juin annonce, par le biais de son agent, son intention de rejoindre «enfin» les Fennecs d'Algérie. Pas encore qualifiés pour le Mondial, le sélectionneur algérien qui a trouvé sa ligne d'attaque avec les Slimani, Djebbour, Ghilas et Soudani se devrait de refuser de convoquer ce joueur. Car, Matmour qui clairement déclaré dans un communiqué de «mettre en veilleuse la sélection algérienne pour se consacrer à son club», n'a plus été rappelé en sélection. Et ceci, explique en principe cela...



SUCCESSION

L'émir du Qatar a décidé de céder le pouvoir à son fils

L'émir du Qatar, cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani, a informé la famille régnante de sa décision de remettre le pouvoir à son fils, a annoncé hier la chaîne qatarie Al-Jazeera. Le souverain «s'est réuni avec la famille régnante et les notables et les a informés de sa décision de remettre le pouvoir au prince héritier, cheikh Tamim ben Hamad Al Khalifa», a précisé la chaîne. Arrivé au pouvoir en 1995, le souverain qatari (61 ans) doit abdiquer en faveur de son fils, soit le nommer Premier ministre, selon des sources concordantes. Né en 1980, cheikh Tamim, deuxième fils de l'émir et de cheikha Moza, sa deuxième épouse, est le commandant en chef adjoint des forces armées.

MILA

Mort mystérieuse de poissons dans les barrages de Beni Haroun et de Grouz

D'importantes quantités de poissons morts ont été retrouvées ces derniers jours flottant sur les eaux des barrages de Beni Haroun et de Grouz, dans la wilaya de Mila, a-t-on constaté hier. Ce phénomène, constaté en premier lieu au barrage de Grouz, dans la commune d'Oued Athmania, est le second du genre après celui enregistré en 2012, touchant des eaux destinées à l'irrigation de terres agricoles réservées à la culture de la pomme de terre et de la pastèque, selon M. Ahmed Bendjedou, directeur de l'antenne de pêche de Mila.

Une commission composée des services des directions des Ressources en eau, de l'Environnement et de la Pêche,

a été mise sur pied pour déterminer les causes de ce phénomène, a ajouté le même responsable, soulignant que des enquêtes préliminaires ont été effectuées, en attendant les résultats microbiologiques et physico-chimiques.

Ce phénomène jugé «moins grave» que le précédent a touché une seule région, à proximité de la localité de Kikaya au nord de la ville de Mila, ont soutenu certains agriculteurs rencontrés sur les lieux. Les produits fertilisants utilisés par les agriculteurs activant au niveau de ces barrages, sont considérés comme la «cause probable» de la mort de ces poissons, selon des sources locales.